



## **Département de Langues, Littératures et Cultures Etrangères, Anglais**

**Licence LLCER spécialité anglais**

**Année universitaire 2018-2019**

*Modalités de contrôle des connaissances sous réserve de validation par le CFVU*

**LA SPECIALITE ANGLAIS A L'UBS  
UNE FORMATION DE QUALITE  
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

**De la licence au doctorat  
Une formation exigeante  
Un enseignement de haut niveau  
Un encadrement et un suivi individuel**

### **Objectifs de la formation**

La Licence d'Anglais est ouverte à tous les bacheliers.

L'objectif essentiel est l'acquisition des connaissances fondamentales et la formation aux compétences linguistiques et à l'analyse de la langue. En 1<sup>ère</sup> année, la formation comprend un apprentissage progressif des méthodes de travail, elle est renforcée par un tutorat individualisé d'accompagnement méthodologique.

### **Les compétences attestées dans les parcours de la Licence Langues et Cultures Etrangères – spécialité Anglais**

#### Globales

- Communiquer à l'International.
- Planifier et organiser un travail donné.
- Sélectionner, analyser et transmettre des informations

#### Transversales

- Adaptabilité, réactivité, curiosité intellectuelle
- Autonomie dans le travail personnel
- Maîtrise de l'exercice oral
- Maîtrise d'au moins deux langues étrangères
- Maîtrise de l'outil informatique
- Méthodes de l'analyse de documents et de la construction du discours écrit et oral

#### Spécifiques

- Acquisition d'une culture générale de qualité
  - Compétences rédactionnelles (dissertation, commentaire de documents...)
  - Capacité à transmettre et traduire des savoirs et compétences linguistiques
  - Maîtrise de l'analyse du discours (écrit, oral, filmique...)
  - Maîtrise des outils de référence
  - Autonomie dans l'analyse des processus langagiers
- 
- ✓ **En première année, plusieurs dispositifs d'aide et de renforcement du travail universitaire sont déployés au cours des deux semestres,**
  - ✓ **Le tutorat et le parrainage permettent d'assurer un suivi des étudiants,**
  - ✓ **Les effectifs par petits groupes permettent de travailler en profondeur les connaissances et les méthodes.**
  - ✓ **Les activités culturelles et associatives, à l'initiative du département, permettent aux étudiants d'approfondir leur pratique de la langue, tout en s'épanouissant.**

### UNE FORMATION SOLIDE POUR DIVERS MÉTIERS

Plusieurs champs de métiers sont possibles, selon les parcours suivis par les étudiants : métiers de l'enseignement (primaire et secondaire et formation continue), métiers de l'information, concours de la fonction publique, métiers de la traduction et de la communication, métiers du tourisme...

### LA CONTINUITÉ DU CURSUS UNIVERSITAIRE À L'UBS :

Dans un **Master Recherche** : (*descriptif à la page 38 de ce livret*)

Dans un **Master MEEF** (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation ; *descriptif à la page 39 de ce livret*)

Dans un **Master Pro** (renseignements sur le site ou au SUJO)

**OU UNE POURSUITE D'ETUDES dans d'autres masters, écoles ou instituts (traduction, tourisme, communication...)**

### LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- ✓ Les sciences humaines et sociales sont indispensables pour **penser notre monde et répondre aux grands enjeux de notre époque** politiques, économiques, sociaux et culturels. Elles doivent aussi permettre d'analyser les échanges humains en termes linguistiques et comprendre les enjeux de toutes les formes de discours (rhétorique, poétique, littéraire, médiatique...).
- ✓ La recherche en sciences humaines et sociales est le lieu où se préparent les choix de demain : choix de société, choix éducatifs, choix culturels.
- ✓ La réponse à ces questions repose sur la capacité des sciences humaines et sociales à décrire et à analyser, à élaborer de nouveaux langages du savoir, de nouveaux outils de la connaissance et de la communication.

A l'heure où la mondialisation est loin d'avoir fait tomber les barrières linguistiques, **l'étude de l'anglais** permet de par son exigence et son exhaustivité d'apporter à nos étudiants une expertise qui en fait des spécialistes incontournables dans de nombreux domaines professionnels. **L'étude de l'anglais** garantit à nos étudiants une expertise linguistique reconnue, y compris dans leur propre langue.

### L'EQUIPE ENSEIGNANTE DU DEPARTEMENT ET LES COORDINATEURS

Direction du Département : Yves Gastineau  
Direction des études de Licence 1 : Yves Gastineau / Elsa Lofficial  
Direction des études de Licence 2 et 3 : Yves Gastineau / Karim Daanoune

### Contacts de messagerie des enseignants du département :

|                            |                                       |
|----------------------------|---------------------------------------|
| karim.daanoune@univ-ubs.fr | carole.guillou@espe-bretagne.fr       |
| elsa.lofficial@univ-ubs.fr | catherine.kerbrat-ruellan@univ-ubs.fr |
| norbert.col@univ-ubs.fr    | marie-christine.michaud@univ-ubs.fr   |
| yves.gastineau@univ-ubs.fr | pauline.pilote@univ-ubs.fr            |
|                            | noreen.walsh@univ-ubs.fr              |

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE: ANNEE 2018-2019

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez le secrétariat pédagogique du département :  
Lindsay Mephara - 02 97 87 29 32 / llshs.anglais.sec@listes.univ-ubs.fr

### Prérentrée: **Votre présence est obligatoire et indispensable**

- Prérentrée L1 : lundi 03 septembre, 9h30 – amphithéâtre Massiac
- **Entretiens individuels obligatoires à partir de 11h00** (salles Duguay Trouin – Surcouf – Jean Bart)
- Prérentrée L2 : mardi 04 septembre, 9h30 – Salle Christophe Colomb
- Prérentrée L3 : mardi 04 septembre, 11h00 – Salle Christophe Colomb

### Premier semestre

- Début des cours : lundi 10 septembre
- Interruption d'automne : du samedi 27 octobre au dimanche 2 novembre inclus
- Vacances de Noël : du samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier inclus

### Examens du premier semestre

- Session 1 semestre 1 : du lundi 17 décembre au vendredi 21 décembre et du lundi 7 janvier au vendredi 11 janvier

### Deuxième semestre

- Début des cours : lundi 14 janvier
- Vacances d'hiver : du samedi 16 février au dimanche 24 février
- Vacances de printemps : du samedi 6 avril au dimanche 21 avril
- Fin des cours : le vendredi 26 avril

### Examens du deuxième semestre

- Session 1 Semestre 2 : du lundi 6 mai au vendredi 17 mai

### Examens de la deuxième session (prévoyez d'être disponibles à cette période)

- Session 2 Semestre 1 et/ou 2 : du mardi 11 juin au vendredi 21 juin

## CALENDRIER DE L'UFR LLSHS

### CALENDRIER 2018.2019

| Sept. 2018 | Oct. 2018 | Nov. 2018 | Déc. 2018 | Janv. 2019 | Fév. 2019 | Mar. 2019 | Avr. 2019 | Mai. 2019 | Juin. 2019 |
|------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| 1 Sa       | 1 Lu      | 1 Je      | 1 Sa      | 1 Ma       | 1 Ve      | 1 Ve      | 1 Lu      | 1 Me      | 1 Sa       |
| 2 Di       | 2 Ma      | 2 Ve      | 2 Di      | 2 Me       | 2 Sa      | 2 Sa      | 2 Ma      | 2 Je      | 2 Di       |
| 3 Lu       | 3 Me      | 3 Sa      | 3 Lu      | 3 Je       | 3 Di      | 3 Di      | 3 Me      | 3 Ve      | 3 Lu       |
| 4 Ma       | 4 Je      | 4 Di      | 4 Ma      | 4 Ve       | 4 Lu      | 4 Lu      | 4 Je      | 4 Sa      | 4 Ma       |
| 5 Me       | 5 Ve      | 5 Lu      | 5 Me      | 5 Sa       | 5 Ma      | 5 Ma      | 5 Ve      | 5 Di      | 5 Me       |
| 6 Je       | 6 Sa      | 6 Ma      | 6 Je      | 6 Di       | 6 Me      | 6 Me      | 6 Sa      | 6 Lu      | 6 Je       |
| 7 Ve       | 7 Di      | 7 Me      | 7 Ve      | 7 Lu       | 7 Je      | 7 Je      | 7 Di      | 7 Ma      | 7 Ve       |
| 8 Sa       | 8 Lu      | 8 Je      | 8 Sa      | 8 Ma       | 8 Ve      | 8 Ve      | 8 Lu      | 8 Me      | 8 Sa       |
| 9 Di       | 9 Ma      | 9 Ve      | 9 Di      | 9 Me       | 9 Sa      | 9 Sa      | 9 Ma      | 9 Je      | 9 Di       |
| 10 Lu      | 10 Me     | 10 Sa     | 10 Lu     | 10 Je      | 10 Di     | 10 Di     | 10 Me     | 10 Ve     | 10 Lu      |
| 11 Ma      | 11 Je     | 11 Di     | 11 Ma     | 11 Ve      | 11 Lu     | 11 Lu     | 11 Je     | 11 Sa     | 11 Ma      |
| 12 Me      | 12 Sa     | 12 Lu     | 12 Me     | 12 Sa      | 12 Ma     | 12 Ma     | 12 Ve     | 12 Di     | 12 Me      |
| 13 Je      | 13 Sa     | 13 Ma     | 13 Je     | 13 Di      | 13 Me     | 13 Me     | 13 Sa     | 13 Lu     | 13 Je      |
| 14 Ve      | 14 Di     | 14 Me     | 14 Ve     | 14 Lu      | 14 Je     | 14 Je     | 14 Di     | 14 Ma     | 14 Ve      |
| 15 Sa      | 15 Lu     | 15 Je     | 15 Sa     | 15 Ma      | 15 Ve     | 15 Ve     | 15 Lu     | 15 Me     | 15 Sa      |
| 16 Di      | 16 Ma     | 16 Ve     | 16 Di     | 16 Me      | 16 Sa     | 16 Sa     | 16 Ma     | 16 Je     | 16 Di      |
| 17 Lu      | 17 Me     | 17 Sa     | 17 Lu     | 17 Je      | 17 Di     | 17 Di     | 17 Me     | 17 Ve     | 17 Lu      |
| 18 Ma      | 18 Je     | 18 Di     | 18 Ma     | 18 Ve      | 18 Lu     | 18 Lu     | 18 Je     | 18 Sa     | 18 Ma      |
| 19 Me      | 19 Sa     | 19 Lu     | 19 Me     | 19 Sa      | 19 Ma     | 19 Ma     | 19 Ve     | 19 Di     | 19 Me      |
| 20 Je      | 20 Ma     | 20 Me     | 20 Je     | 20 Di      | 20 Me     | 20 Me     | 20 Sa     | 20 Lu     | 20 Je      |
| 21 Ve      | 21 Di     | 21 Me     | 21 Ve     | 21 Lu      | 21 Je     | 21 Je     | 21 Di     | 21 Ma     | 21 Ve      |
| 22 Sa      | 22 Lu     | 22 Je     | 22 Sa     | 22 Ma      | 22 Ve     | 22 Ve     | 22 Lu     | 22 Me     | 22 Sa      |
| 23 Di      | 23 Ma     | 23 Ve     | 23 Di     | 23 Me      | 23 Sa     | 23 Sa     | 23 Ma     | 23 Je     | 23 Di      |
| 24 Lu      | 24 Me     | 24 Sa     | 24 Lu     | 24 Je      | 24 Di     | 24 Di     | 24 Me     | 24 Ve     | 24 Lu      |
| 25 Ma      | 25 Je     | 25 Di     | 25 Ma     | 25 Ve      | 25 Lu     | 25 Lu     | 25 Je     | 25 Sa     | 25 Ma      |
| 26 Me      | 26 Sa     | 26 Lu     | 26 Me     | 26 Sa      | 26 Ma     | 26 Ma     | 26 Ve     | 26 Di     | 26 Me      |
| 27 Je      | 27 Di     | 27 Me     | 27 Je     | 27 Di      | 27 Me     | 27 Me     | 27 Sa     | 27 Lu     | 27 Je      |
| 28 Ve      | 28 Lu     | 28 Je     | 28 Sa     | 28 Lu      | 28 Je     | 28 Je     | 28 Di     | 28 Ma     | 28 Ve      |
| 29 Sa      | 29 Ma     | 29 Me     | 29 Sa     | 29 Ma      | 29 Me     | 29 Me     | 29 Lu     | 29 Me     | 29 Sa      |
| 30 Di      | 30 Ma     | 30 Ve     | 30 Di     | 30 Me      | 30 Sa     | 30 Sa     | 30 Ma     | 30 Je     | 30 Di      |
| 31 Me      | 31 Je     | 31 Sa     | 31 Lu     | 31 Je      |           |           | 31 Di     | 31 Ve     |            |

## ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE ET REMARQUES IMPORTANTES

Les enseignements sont organisés en semestres sous forme d'unités individuellement capitalisables par année (**UE**) et affectées d'un nombre de crédits **ECTS** (« crédits européens transférables »). Le descriptif des différentes UE est disponible dans les pages suivantes.

A partir du S3 la licence offre un choix entre quatre UE5 différentes: Découverte des Sciences Humaines et Sociales, Professorat des Ecoles, Métiers de l'Ecrit: Edition, documentation et numérique et Français Langue Etrangère.

Le choix des enseignements a lieu lors de la prérentrée ; il est indiqué sur le contrat pédagogique signé par chaque étudiant. Tout changement dans le contrat pédagogique qui ne sera pas validé par le directeur des études et dont le secrétariat pédagogique ne sera pas informé empêchera la saisie des notes au moment des examens.

**Les emplois du temps sont disponibles après la réunion de prérentrée, sur le tableau d'affichage dans le Hall du Paquebot et sur l'Environnement Numérique de Travail de chaque étudiant.**

→ **L'inscription pédagogique est obligatoire** pour chaque année et elle est faite en septembre pour les deux semestres (hors UEC). La signature du contrat pédagogique est également obligatoire :

- Elle entraîne l'inscription aux examens des 2 sessions pour chaque semestre
- Elle s'effectue lors de la semaine de prérentrée à l'issue de la réunion d'information (présence obligatoire et indispensable) suivie d'un accueil individuel des étudiants en 1<sup>ère</sup> année.

→ Les étudiants désirant obtenir le **statut de non-assidu** doivent passer au secrétariat pédagogique en début d'année universitaire avec les pièces justifiant leur demande (contrat de travail justifiant de plus de 60h par mois ou inscription dans un autre cursus). Ils doivent faire, comme les étudiants assidus, leur inscription pédagogique. (Le statut de non-assidu n'est pas accordé de droit, il fait l'objet d'une décision pédagogique qui revient au responsable d'année.)

→ Les étudiants doivent prendre connaissance du règlement de contrôle des connaissances de la licence et du règlement des examens présents dans ce livret dès le début de l'année universitaire et consulter régulièrement le tableau d'affichage (changements d'horaires ou de salle – contrôles continus – examens). Ils doivent également consulter leur Environnement Numérique de Travail.

## LE LANSAD (LANGUES POUR SPECIALISTES DES AUTRES DISCIPLINES)

### LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

Attention: La langue vivante choisie sera IMPERATIVEMENT poursuivie en L2 et en L3.)

Quelles langues peut-on choisir ?

- parcours 0 (langue que l'on démarre),
- parcours 1 (langue que l'on a déjà étudiée).

Il ne peut être choisi qu'une seule langue en parcours 0.

| LANGUES   |                          |                          |
|-----------|--------------------------|--------------------------|
|           | Débutant                 | Confirmé                 |
| ANGLAIS   | /                        | <input type="checkbox"/> |
| ALLEMAND  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| BRETON    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| CATALAN   | <input type="checkbox"/> |                          |
| CHINOIS   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ESPAGNOL  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ITALIEN   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| PORTUGAIS | <input type="checkbox"/> |                          |
| RUSSE     | <input type="checkbox"/> |                          |

Les cours se déroulent le vendredi après-midi. Les informations du LANSAD sont affichées au RDC du Paquebot sur un panneau spécifique (et non sur les tableaux des filières de formation). Elles sont accessibles via l'ENT (selon le chemin suivant : Etudiants / LSHS / LANSAD /langue/niveau.)

## LE PARCOURS ATOUT RÉUSSITE

### Les possibilités de réorientation en première année de licence

Le SUIOIP propose des outils et dispositifs pour l'aide à la réussite tout au long de votre parcours :

- des entretiens individuels tout au long de l'année pour les étudiants qui souhaitent une nouvelle orientation
- des recherches de solutions pour rebondir en cours d'année.

Parmi ces outils, le

#### Parcours Atouts Réussite



#### - Dès la rentrée de septembre à décembre 2018

Pour les étudiants en difficulté dans leurs études, le SUIOIP assure un accompagnement et recherche des solutions d'orientation. Le SUIOIP a connaissance des places vacantes en IUT et BTS et est en mesure de proposer d'autres choix d'orientation aux étudiants.

#### - Semestre 2 de mi-janvier à fin mars 2019

Pour les étudiants qui souhaitent se réorienter et construire un nouveau projet professionnel :

- des **enseignements** en vue d'explorer de nouvelles disciplines et/ou de consolider ses connaissances + un **accompagnement** personnalisé sur le projet d'études et professionnel
- + un **stage** en entreprise (à partir d'avril)

+ **d'infos au** Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

[www.univ-ubs.fr/suiqip](http://www.univ-ubs.fr/suiqip)

**SUIOIP Lorient** : 02 97 87 66 60  
Bâtiment Faculté de Lettres, Langues,  
Sciences Humaines & Sociales  
4 rue Jean Zay

**SUIOIP Vannes** : 02 97 01 27 00  
Bâtiment Faculté des Sciences & Sciences  
de l'Ingénieur  
Campus de Tohannic  
rue André Lwoff

## CERTIFICATIONS EN LANGUES ETRANGERES

Vous suivez une formation dans l'UFR LLSHS, vous avez donc la possibilité de passer des certifications en langue étrangère en anglais, allemand, espagnol, catalan, et chinois.

Pour obtenir des renseignements précis sur le calendrier, le coût, le niveau requis et/ou validé par chaque certification, consultez le site du Centre de Langues de l'UBS (<http://www.univ-ubs.fr/fr/international/formations-en-langues/centre-de-langues.html>). Ses bureaux se situent au deuxième étage du Paquebot si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements.

L'UFR LLSHS a fait le choix d'offrir aux étudiants inscrits dans ses formations la certification CLES 2 (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur) en Anglais et en Espagnol pour valider le niveau B2 dans le cadre du CECRL. Les inscriptions sont à faire en ligne et vous serez prévenus via vos départements respectifs et par affichage. En général cette certification s'adresse plutôt à des étudiants en fin de cycle (Licence 3, Master 2, CPGE 2). Les étudiants qui ne valident pas le CLES 2 peuvent le repasser l'année suivante mais devront s'acquitter des frais d'inscriptions (45 euros en 2016-2017).

Parce que le TOEIC est une certification souvent demandée par les entreprises, l'UFR propose à certains étudiants de passer le TOEIC gratuitement, à savoir les étudiants de Licence Pro, CPGE 2, Master 2, à condition d'avoir obtenu 750 points lors du test de positionnement qui précède. Là aussi, vous serez informés de la date du test de positionnement via vos départements et par affichage.

Si vous souhaitez passer le TOEIC mais n'êtes pas dans le cas ci-dessus, l'UFR vous permet de le faire à tarif réduit (48 euros au lieu de 110 euros en 2016-2017) lors d'une session spécifique organisée au printemps, elle aussi annoncée via vos départements et par affichage.

# LICENCE 1

## Semestre 1

|  |          |
|--|----------|
| UE Pratique de la langue                     | PLA1103U |
| UE Connaissance de la langue                 | CLA1101U |
| UE Méthodes et Savoirs des Sciences Humaines | MSH1106U |
| UE Histoire et Littérature                   | HLI1101U |
| UE Langue Anglaise                           | LGA1101U |
| UE Culture Générale                          | CGE1103U |

## Semestre 2

|  |          |
|--|----------|
| UE Pratique de la langue                     | PLA1203U |
| UE Connaissance de la langue                 | CLA1201U |
| UE Méthodes et Savoirs des Sciences Humaines | MSH1206U |
| UE Histoire et Civilisation                  | HIC1201U |
| UE Langue Anglaise                           | LGA1201U |
| UE Culture Générale                          | CGE1205U |

## SEMESTRE 1

| CRÉDITS ECTS | COEFF UE | Code UE  | Intitulé UE                              | Code matière | Intitulé Matières                | Nombre d'heures |       | Modalités de contrôle  | Coefficient | Modalités de contrôle | Coefficient | Nbre de Groupes |    | Sect. CNU | Enseignant(s)               |                |
|--------------|----------|----------|--|--------------|----------------------------------|-----------------|-------|--|-------------|-----------------------|-------------|-----------------|----|-----------|-----------------------------|----------------|
|              |          |          |  |              |                                  | CM              | TD    | SESSION 1  |             | SESSION 2             |             | CM              | TD |           |                             |                |
| 5            | 2        | PLA1103U | PRATIQUE DE LA LANGUE                    | EXE1102T     | EXPRESSION ECRITE                |                 | 12,00 | CC   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 3  | 11        | Laureen Guillaume-Préssensé |                |
|              |          |          |  | EXO1102T     | EXPRESSION ORALE                 |                 | 12,00 | CC   | 1           | ORAL 15 MIN           | 1           |                 | 3  | 11        | Noreen walsh                |                |
|              |          |          |  | COO1102T     | COMPREHENSION ORALE              |                 | 12,00 | CC   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 3  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan   |                |
| 5            | 2        | CLA1101U | CONNAISSANCE DE LA LANGUE                | GRA1102T     | GRAMMAIRE                        |                 | 18,00 | CC   | 1           | ECRIT 1H30            | 1           |                 | 3  | 11        | -                           |                |
|              |          |          |  | VER1102T     | VERSION                          |                 | 18,00 | CC   | 1           | ECRIT 1H30            | 1           |                 | 3  | 11        | Yves Gastineau              |                |
| 5            | 1        | MSH1106U | METHODES ET SAVOIR DES SCIENCES HUMAINES | MEO1102T     | METHODES DE L'ECRIT ET DE L'ORAL |                 | 12,00 | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 3  | 9         | -                           |                |
|              |          |          |  | HGU1102T     | HISTOIRE GB/US                   | 12,00           |       | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           | 1               |    | 22        | Philippe Hrodej             |                |
|              |          |          |  | INP1101T     | INSTITUTIONS POLITIQUES          | 12,00           |       | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           | 1               |    | 4         | Hania Renaudie              |                |
| 5            | 2        | HLI1101U | HISTOIRE ET LITTÉRATURE                  | HGB1102T     | HISTOIRE LITTÉRAIRE GB           | 12,00           |       | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 1  |           | 11                          | Pauline Pilote |
|              |          |          |  | CGB1102T     | CIVILISATION GB                  | 18,00           |       | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 1  |           | 11                          | Norbert Col    |
|              |          |          |  | ANL1102T     | ANALYSE LITTÉRAIRE               |                 | 6,00  | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           |                 |    |           | 11                          | Noreen Walsh   |
| 5            | 2        | LGA1101U | LANGUE ANGLAISE                          | NOU1102T     | NOUVELLES                        |                 | 12,00 | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           |                 | 3  | 11        | Yves Gastineau              |                |
|              |          |          |  | LAB1102T     | LABORATOIRE                      |                 | 12,00 | CC   | 1           | ORAL 15 MIN           | 1           |                 | 6  | 11        | Gastineau - Michaud         |                |
|              |          |          |  | PHO1102T     | PHONETIQUE                       |                 | 12,00 | CC   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 3  | 11        | Yves Gastineau              |                |
| 5            | 1        | CGE1103U | CULTURE GENERALE                         |              | Lansad                           |                 | 18,00 | CC expression orale (coef1)<br>CC compré orale (coef1)<br>CT écrit (coef2) | 1           | écrit 2h              | 1           |                 |    |           |                             |                |
|              |          |          |  |              | UEC                              |                 |       | Voir UEC   | 1           | Voir UEC              | 1           |                 |    |           |                             |                |



## SEMESTRE 2

| CRÉDITS ECTS | COEFF UE | Code UE  | Intitulé UE                              | Code matière | Intitulé Matières                | Nombre d'heures |       | Modalités de contrôle  | Coefficient | Modalités de contrôle | Coefficient | Nbre de Groupes |    | Sect. CNU | Enseignant(s)                   |
|--------------|----------|----------|--|--------------|----------------------------------|-----------------|-------|--|-------------|-----------------------|-------------|-----------------|----|-----------|---------------------------------|
|              |          |          |  |              |                                  | CM              | TD    |  |             |                       |             | CM              | TD |           |                                 |
| 5            | 2        | PLA1203U | PRATIQUE DE LA LANGUE                    | EXE1202T     | EXPRESSION ECRITE                |                 | 12,00 | CC   | 1           | ECRIT 4H00            | 1           |                 | 2  | 11        | Lauren Guillaume-Defosse        |
|              |          |          |  | EXO1202T     | EXPRESSION ORALE                 |                 | 12,00 | CC   | 1           | ORAL 15 MIN           | 1           |                 | 3  | 11        | Noreen Walsh                    |
|              |          |          |  | COO1202T     | COMPREHENSION ORALE              |                 | 12,00 | CC   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 3  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan       |
| 5            | 2        | CLA1201U | CONNAISSANCE DE LA LANGUE                | GRA1202T     | GRAMMAIRE                        |                 | 18,00 | CC   | 1           | ECRIT 4H00            | 1           |                 | 2  | 11        | Elsa Lofficial                  |
|              |          |          |  | VER1202T     | VERSION                          |                 | 18,00 | CC   | 1           | ECRIT 4H00            | 1           |                 | 2  | 11        | Yves Gastineau                  |
| 5            | 1        | MSH1206U | METHODES ET SAVOIR DES SCIENCES HUMAINES | MEO1201T     | METHODES DE L'ECRIT ET DE L'ORAL |                 | 12,00 | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           |                 | 2  | 9         | -                               |
|              |          |          |  | LTT1201T     | LITTÉRATURE                      |                 | 12,00 | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           |                 | 2  | 11        | Karim Daanoune                  |
|              |          |          |  | INP1201T     | INSTITUTIONS POLITIQUES          | 12,00           |       | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           | 1               |    | 4         | Hania Renaudie                  |
| 5            | 2        | HLI1201U | HISTOIRE ET LITTÉRATURE                  | HLU1202T     | HISTOIRE LITTÉRAIRE US           | 12,00           |       | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00            | 1           | 1               |    | 11        | Karim Daanoune                  |
|              |          |          |  | CUS1202T     | CIVILISATION US                  | 18,00           |       | ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 4H00            | 1           | 1               |    | 11        | Marie-Christine Michaud         |
|              |          |          |  | ANL1202T     | ANALYSE LITTÉRAIRE               |                 | 6,00  | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           |                 | 2  | 11        | Karim Daanoune                  |
| 5            | 2        | LGA1201U | LANGUE ANGLAISE                          | NOU1202T     | NOUVELLES                        |                 | 12,00 | ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00            | 1           |                 | 2  | 11        | Yves Gastineau                  |
|              |          |          |  | LAB1202T     | LABORATOIRE                      |                 | 12,00 | CC   | 1           | ORAL 15 MIN           | 1           |                 | 5  | 11        | Gastineau - Lofficial - Michaud |
|              |          |          |  | PHO1202T     | PHONETIQUE                       |                 | 12,00 | CC   | 1           | ECRIT 4H00            | 1           |                 | 3  | 11        | Yves Gastineau                  |
| 5            | 1        | CGE1205U | CULTURE GENERALE                         |              | Lansad                           |                 | 18,00 | CC expression orale (coef1)<br>CC compré orale (coef1)<br>CT écrit (coef2) | 1           | écrit 2h              | 1           |                 |    |           |                                 |
|              |          |          |  |              | UEC                              |                 |       | Voir UEC   | 1           | Voir UEC              | 1           |                 |    |           |                                 |

## UE PRATIQUE DE LA LANGUE – SEMESTRES 1 ET 2

### **Expression écrite (semestres 1 et 2, contrôle continu)**

**Laureen Guillaume-Préssensé**

Rédaction, de PARAGRAPHES, d'introductions et de conclusions, de résumés d'articles, puis d'essais entiers. (Progression : le paragraphe, le « précis », l'« essay »).

*Ouvrage obligatoire :*

J. Rey, *Le mot et l'idée 2 (supérieur)*, (Ophrys), nouv. édition.

### **Expression orale (semestres 1 et 2 - contrôle continu – pas plus de 3 absences par semestre) :**

**Noreen Walsh** Commentaire de texte de civilisation, discussions et débats, exposés oraux.

### **Compréhension orale (semestres 1 et 2, contrôle continu):**

**Catherine Kerbrat-Ruellan:**

Exercices de compréhension à partir de dialogues enregistrés.

## UE CONNAISSANCE DE LA LANGUE – SEMESTRES 1 ET 2

### **Grammaire (semestres 1 et 2, contrôle continu):**

**S1:**

**S2: Elsa Lofficial**

Révision exhaustive des structures fondamentales (maîtrise du système des temps, forme simple/forme en -ing, les modaux, les *phrasal verbs*).

Ouvrages conseillés :

1. Larreya et Rivière, *Grammaire Explicative de l'Anglais*, (4ème édition), Longman/Pearson.
2. Ogée et Boucher, *Grammaire Appliquée de l'Anglais*, Sedes.
3. Raymond Murphy, *English Grammar in Use (A self-study reference and practice book for intermediate students of English)*, Cambridge.
4. Martin Hewings, *Advanced Grammar in Use (A self-study reference and practice book for advanced students of English)*, Cambridge.

### **Version (semestres 1 et 2, contrôle continu):**

**Yves Gastineau**

Traduction d'anglais en français, à partir d'extraits d'œuvres de fiction et d'articles de journaux.

*Dictionnaires conseillés :*

– Anglais :

*Cobuild English Learner's Dictionary*, Collins

ou

*Oxford Advanced Learner's Dictionary*, O.U.P.

– Bilingue :

*Robert et Collins Senior*, dernière édition

– Français (pour la version) :

Un dictionnaire analogique (ex. *Le Robert*)

Une bonne grammaire française de référence

Toute référence unilingue, bilingue ou grammaticale sérieuse sur l'Internet (nous en discuterons en cours).

**Méthodes de l'écrit et de l'oral (français) (semestres 1 et 2 – examen terminal en janvier et mai):**

Il s'agit d'un enseignement transversal commun aux différents départements de l'U.F.R. de Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales. Le cours de Méthodes de l'écrit et de l'oral a pour objectif, dans un premier moment, de faire le point sur les connaissances grammaticales des étudiants, afin de les compléter ou renforcer sur les points qui font défaut. Une partie du second semestre pourra être consacrée à l'apprentissage des méthodes de base de l'expression orale

**Histoire des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, des fondements à 1715. (semestre 1 – examen terminal en janvier)**

**Philippe Hrodej**

Histoire des colonies anglaises de l'Amérique du Nord ; des fondements à 1715. Un million d'Indiens vivait sans doute sur la côte est de l'Amérique du Nord lorsque les premiers explorateurs européens longent ce littoral. Les Britanniques s'établissent réellement au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Progressivement naissent treize colonies aux sociétés et aux économies très différentes. Malgré cela, le melting pot existe dès cette époque, visible particulièrement au sortir de la guerre de Sept ans. Le colon anglais est devenu un Américain, la marche vers l'indépendance s'accélère pour qu'émergent les Etats-Unis d'Amérique.

FOHLEN C., *Les Pères de la révolution américaine*, A.Michel, Paris, 1989

KASPI A. (prés.), *L'indépendance américaine 1763-1789*, Gallimard, coll. Archives, Paris, 1976

PORTES J., *Les Etats-Unis, de l'indépendance à la Première guerre mondiale*, A. Colin, coll. Cursus, Paris, 2001.

REMOND R., *Histoire des Etats-Unis*, Q.S.J (10<sup>e</sup> éd.), P.U.F., Paris, 1980

**Institutions politiques (semestres 1 et 2 examen terminal en janvier et mai)**

**Hania Renaudie**

Le cours d'institutions politiques du semestre 1 a pour finalité d'analyser deux régimes politiques étrangers différents:

Partie 1: le régime présidentiel des Etats-Unis

Partie 2: le régime parlementaire de la Grande-Bretagne

L'étude du droit comparé permettra ainsi de mieux appréhender au semestre 2 les institutions politiques françaises de la cinquième république.

Cet enseignement mobilise des connaissances de droit constitutionnel et sera ancré dans l'actualité. De nombreuses illustrations seront proposées aux étudiants.

**Littérature (semestre 2 – examen terminal en mai) :**

**Karim Daanone**

*Tennessee Williams, A Streetcar Named Desire and Other Plays: Sweet Bird of Youth; A Streetcar Named Desire; The Glass Menagerie* chez Penguin Classics, 2000, edited by E. Brown, Introduction by Robert Bray.

***Histoire de la littérature britannique (semestre 1 examen terminal en janvier) :***

**Pauline Pilote**

Le cours s'attache à mettre en valeur les auteurs et textes fondamentaux ainsi que les mouvements littéraires britanniques du 17<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle.

***Histoire de la littérature américaine (semestre 2 – examen terminal en mai):***

**Karim Daanoue**

Le cours s'attache à mettre en valeur les auteurs et textes fondamentaux ainsi que les mouvements littéraires américains du 17<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle.

***Introduction à la civilisation britannique (semestre 1 – examen terminal en janvier):***

**Norbert Col**

The course covers English, then British history from the Saxon age to, approximately, the Blair, then Brown, governments. A selective bibliography is provided during the opening class, but students are obviously invited to revamp their acquaintance with the subject before classes start.

***Bibliographie :***

- Charlot, Monica. *L'Angleterre 1945-1980*. Paris, Imprimerie Nationale, 1981.
- Cottret, Bernard et Michael Hearn. *The Civilisation of Modern Britain/ Manuel de civilisation britannique*. Montreuil, Bréal, 1991.
- Cottret, Bernard, Michel Lemosse et Michael Hearn. *The Civilisation of the British Isles/ Anthologie de civilisation britannique: XVIe-XXe siècles*. Rosny, Bréal, 1993.
- Marx, Roland. *Histoire de la Grande-Bretagne*. Paris, Armand Colin, 1990 (ou édition plus récente).

***Introduction à la civilisation américaine (semestre 2 – examen terminal en mai):***

**Marie-Christine Michaud**

Le cours d'introduction à la civilisation américaine de L1 sera structuré selon deux grandes approches : (1) une présentation générale des États-Unis avec une introduction géographique des États-Unis (panorama de l'agriculture et des industries entre autres), (2) une analyse de certains faits sociologiques (mouvements internes de la population et les villes américaines par exemple) qui définissent la spécificité de la société états-unienne. Les cours magistraux seront illustrés par des textes ou documents iconographiques dont l'analyse préparera les étudiants aux commentaires de documents en civilisation.

Le plan détaillé du cours et une bibliographie seront donnés pendant les cours. Des documents seront déposés sur la plate-forme pédagogique en complément du cours.

***Analyse littéraire***

***semestre 1 (examen terminal en janvier) :***

**Noreen Walsh**

Etudes de textes littéraires.

***semestre 2 (examen terminal en mai) :***

**Karim Daanoue**

Etudes de textes littéraires.

## **UE LANGUE ANGLAISE – SEMESTRES 1 ET 2**

***Introduction à l'étude de nouvelles (semestres 1 et 2 – examen terminal en janvier et mai) : :***

**Yves Gastineau**

Etude de nouvelles en langue anglaise, commentaire et explication, analyse critique.

***Laboratoire (contrôle continu – pas plus de 3 absences par semestre)***

Exercices phonétiques visant à l'acquisition des sons de base, du rythme et de l'intonation.

***Phonétique (semestres 1 et 2, contrôle continu):***

**Yves Gastineau**

Etude des phonèmes, de l'accentuation, avec exercices de transcription phonétique.

*Ouvrage obligatoire* : Michel GINESY, *Memento de Phonétique anglaise*, Armand Colin, 2004, 2010.

*Ouvrage conseillé* : J.C. Wells, *Pronunciation Dictionary*, Longman, 2000.

## **UE CULTURE GENERALE – SEMESTRES 1 ET 2**

***Langue vivante obligatoire (cf livret du Lansad)***

***UEC (voir le livret des UEC)***

# LICENCE 2

## Semestre 3

UE Pratique de la langue  
UE Maîtrise de la langue  
UE Littératures  
UE Civilisation  
UE5  
UE Culture Générale

PLA1301U  
MLA1301U  
LIT1301U  
CIV1301U  
  
UCG1304U

## Semestre 4

UE Pratique de la langue  
UE Maîtrise de la langue  
UE Littératures  
UE Civilisation  
UE5  
UE Culture Générale

PLA1401U  
MLA1401U  
LIT1401U  
CIV1401U  
  
UCG1404U

### SEMESTRE 3

| CRÉDITS ECTS | COEFF UE | Code UE  | Intitulé UE               | Code matière | Intitulé Matières                  | Nombre d'heures |       |
|--------------|----------|----------|---------------------------|--------------|------------------------------------|-----------------|-------|
|              |          |          |                           |              |                                    | CM              | TD    |
| 5            | 2        | CLA1301U | CONNAISSANCE DE LA LANGUE | LAB1302T     | LABORATOIRE                        |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | COM1302T     | COMPREHENSION ORALE                |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | GRA1302T     | GRAMMAIRE                          | 6,00            | 12,00 |
|              |          |          |                           | PHO1301T     | PHONETIQUE                         |                 | 12,00 |
| 5            | 2        | MLA1301U | MAITRISE DE LA LANGUE     | EXO1302T     | EXPRESSION ORALE                   |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | VEL1302T     | VERSION LITTERAIRE                 |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | TLI1302T     | THEME LITTERAIRE                   |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | VEM1302T     | VERSION DES MEDIAS                 |                 | 12,00 |
| 5            | 2        | LIT1301U | LITTÉRATURE               | ANA1302T     | ANALYSE DE L'IMAGE                 | 12,00           |       |
|              |          |          |                           | LUG1303T     | LITTÉRATURE DES PAYS ANGLOPHONES 1 | 9,00            | 9,00  |
|              |          |          |                           | LUG1304T     | LITTÉRATURE DES PAYS ANGLOPHONES 2 | 9,00            | 9,00  |
|              |          |          |                           | ORL1301T     | ORAL DE LITTÉRATURE                |                 |       |
| 5            | 2        | CIV1301U | CIVILISATION              | CGB1301T     | CIVILISATION BRITANNIQUE           | 12,00           | 6,00  |
|              |          |          |                           | CUS1301T     | CIVILISATION AMERICAINE            | 12,00           | 6,00  |
|              |          |          |                           | ORC1301T     | ORAL DE CIVILISATION               |                 |       |
| 5            | 1        |          | UE 5                      |              | Voir MCC UE5                       |                 |       |
| 5            | 1        | CGE1302U | CULTURE GENERALE          | CLV1301E     | Lansad                             |                 | 18,00 |
|              |          |          |                           |              | UEC                                |                 |       |

| Modalités de contrôle                                  | Coefficient | Modalités de contrôle            | Coefficient |
|--|-------------|----------------------------------|-------------|
|  |             |                                  |             |
| CC   | 1           | ORAL 15 MIN                      | 1           |
| ECRIT 1H15   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT  | 1           | ECRIT 1H00                       | 1           |
| CC   | 1           | ORAL 15 MIN                      | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00                       | 1           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ORAL 15 MIN tirage                                     | 1           | ORAL 15 MIN tirage au sort 1     | 1           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB                       | 1           | ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB | 1           |
|  |             |                                  |             |
| CC expression orale (coef1)<br>CC compré orale (coef1) | 1           | oral                             | 1           |
| Voir UEC   | 1           | Voir UEC                         | 1           |

| Nbre de Groupes |    | Sect. CNU | Enseignant(s)              |
|-----------------|----|-----------|----------------------------|
| CM              | TD |           |                            |
|                 | 3  | 11        | Gastineau                  |
|                 | 2  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan  |
| 1               | 2  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan  |
|                 | 2  | 11        | Yves Gastineau             |
|                 | 3  | 11        | Noreen Walsh               |
|                 | 2  | 11        | Yves Gastineau             |
|                 | 2  | 11        | Karim Daanoune             |
|                 | 2  | 11        | Yves Gastineau             |
| 1               |    | 11        | Catherine Kerbrat- Ruellan |
| 1               | 1  | 11        | Karim Daanoune             |
| 1               | 1  | 11        | Noreen Walsh               |
|                 |    | 11        |                            |
| 1               | 2  | 11        | Norbert Col                |
| 1               | 2  | 11        | Marie-Christine Michaud    |
|                 |    | 11        |                            |
|                 |    |           |                            |

## SEMESTRE 4

| CRÉDITS ECTS | COEFF UE | Code UE  | Intitulé UE               | Code matière | Intitulé Matières                  | Nombre d'heures |       | Modalités de contrôle | Coefficient | Modalités de contrôle | Coefficient | Nbre de Groupes |    | Sect. CNU | Enseignant(s)             |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
|--------------|----------|----------|---------------------------|--------------|------------------------------------|-----------------|-------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|-----------------|----|-----------|---------------------------|-----------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|---|----|---------------------------|----------------------------------|
|              |          |          |                           |              |                                    | CM              | TD    |                       |             |                       |             | CM              | TD |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
| 5            | 2        | CLA1401U | CONNAISSANCE DE LA LANGUE | LAB1402T     | LABORATOIRE                        |                 | 12,00 | SESSION 1             | 1           | ORAL 15 MIN           | 1           | 3               | 11 |           | Gastineau                 |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
|              |          |          |                           | COM1402T     | COMPREHENSION ORALE                |                 | 12,00 |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ECRIT 1H15                        | 1        | ECRIT 1H15                        | 1        | 2 | 11 | Catherine Kerbrat-Ruellan |                                  |
|              |          |          |                           | GRA1402T     | GRAMMAIRE                          | 6,00            | 12,00 |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           | ECRIT 1H30                       |
|              |          |          |                           | PHO1402T     | PHONETIQUE                         |                 | 12,00 |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ECRIT 1H00                        | 1        | ECRIT 1H00                        | 1        | 2 | 11 | Elsa Lofficiel            |                                  |
| 5            | 2        | MLA1401U | MAITRISE DE LA LANGUE     | LAB1402T     | EXPRESSION ORALE                   |                 | 12,00 | SESSION 1             | 1           | ORAL 15 MIN           | 1           | 2               | 11 |           | Noreen Walsh              |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
|              |          |          |                           | COM1402T     | VERSION LITTERAIRE                 |                 | 12,00 |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ECRIT 1H30                        | 1        | ECRIT 1H30                        | 1        | 1 | 11 | Yves Gastineau            |                                  |
|              |          |          |                           | GRA1402T     | THEME LITTERAIRE                   |                 | 12,00 |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           | ECRIT 1H30                       |
|              |          |          |                           | PHO1402T     | THEME DES MEDIAS                   |                 | 12,00 |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ECRIT 1H30                        | 1        | ECRIT 1H30                        | 1        | 1 | 11 | Yves Gastineau            |                                  |
| 5            | 2        | LIT1401U | LITTÉRATURE               | ANA1402T     | ANALYSE DE L'IMAGE                 | 12,00           |       | SESSION 1             | 1           | ECRIT 3H00            | 1           | 1               | 11 |           | Catherine Kerbrat-Ruellan |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
|              |          |          |                           | LUG1403T     | LITTÉRATURE DES PAYS ANGLOPHONES 1 | 9,00            | 9,00  |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ECRIT 3H00                        | 1        | ECRIT 3H00                        | 1        | 1 | 11 | Karim Daanoune            |                                  |
|              |          |          |                           | LUG1404T     | LITTÉRATURE DES PAYS ANGLOPHONES 2 | 9,00            | 9,00  |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           | ECRIT 3H00                       |
|              |          |          |                           | ORL1401T     | ORAL DE LITTÉRATURE                |                 |       |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ORAL 15 MIN tirage au sort 1 ou 2 | 1        | ORAL 15 MIN tirage au sort 1 ou 2 | 1        |   | 11 |                           |                                  |
| 5            | 2        | CIV1401U | CIVILISATION              | CUG1404T     | CIVILISATION BRITANNIQUE           | 12,00           | 6,00  | SESSION 1             | 1           | ECRIT3H00             | 1           | 1               | 2  | 11        | Norbert Col               |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
|              |          |          |                           | CUG1403T     | CIVILISATION AMERICAINE            | 12,00           | 6,00  |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           | ECRIT3H00                         | 1        | ECRIT3H00                         | 1        | 2 | 11 | Marie-Christine Michaud   |                                  |
|              |          |          |                           | ORC1401T     | ORAL DE CIVILISATION               |                 |       |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           | ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB |
| 5            | 1        |          | UE 5                      |              | Voir MCC UE5 mutualisée            |                 |       |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
| 5            | 1        | CGE1403U | CULTURE GENERALE          | CLV1401E     | Lansad                             |                 | 18,00 | SESSION 1             | 1           | oral                  | 1           |                 |    |           |                           |                                   |          |                                   |          |   |    |                           |                                  |
|              |          |          |                           | UCG1403E     | UEC                                |                 |       |                       |             |                       |             |                 |    |           |                           |                                   | Voir UEC | 1                                 | Voir UEC | 1 |    |                           |                                  |



## PRESENTATION DES COURS ET BIBLIOGRAPHIE

### UE CONNAISSANCE DE LA LANGUE – SEMESTRES 3 ET 4

**Laboratoire de langue (semestres 3 et 4 - contrôle continu – pas plus de 3 absences par semestre):**

Exercices phonétiques à partir d'enregistrements visant à l'acquisition des sons de base, du rythme et de l'intonation et travail de compréhension à partir de textes enregistrés.

**Compréhension orale (semestres 3 et 4 – examen terminal en janvier et mai)**

**Catherine Kerbrat-Ruellan**

Exercices de compréhension orale à partir de dialogues et de nouvelles enregistrés.

**Grammaire (semestres 3 et 4 – examen terminal en janvier et mai)**

**S3: Catherine Kerbrat-Ruellan**

**S4: Elsa Lofficial**

Approfondissement des structures de base de l'anglais (le groupe verbal, le groupe nominal et la phrase complexe) et initiation à une réflexion sur les mécanismes de base de la grammaire anglaise.

**.Phonétique (semestres 3 et 4 – examen terminal en janvier et mai) :**

**S3: Yves Gastineau**

**S4: Elsa Lofficial**

Étude des phonèmes, de l'accentuation avec exercices de transcription phonétique.

### UE MAITRISE DE LA LANGUE – SEMESTRES 3 ET 4

**Expression orale (semestres 3 et 4 - contrôle continu – pas plus de 3 absences par semestre)**

**Noreen Walsh**

Cours de conversation en langue anglaise sur divers sujets (actualités, jeux de rôles ...) et exposés sur sujets choisis par les étudiants.

**Version littéraire (semestres 3 et 4 – examen terminal en janvier et mai)**

**Yves Gastineau**

(Semestres 3 et 4, examen terminal chaque fin de semestre)

Traduction littéraire de l'anglais en français à partir d'extraits de romans ou de nouvelles.

**Thème littéraire (semestres 3 et 4 – examen terminal en janvier et mai)**

**Karim Daanoue**

Traduction littéraire du français en anglais à partir d'extraits de romans ou de nouvelles.

**Version (S3) ou thème (S4) des médias (examen terminal en janvier et mai)**

**Yves Gastineau**

Traduction d'articles de la presse de langue anglaise en français (version) au 1<sup>er</sup> semestre et de la presse française en anglais (thème) au 2<sup>nd</sup> semestre.

**Analyse de l'image**

**Catherine Kerbrat-Ruellan**

(Semestres 3 et 4, examen terminal chaque fin de semestre)

Dans une société qui fait une place prépondérante et sans cesse croissante à l'apparence, l'image joue un rôle essentiel. Parce qu'elle est souvent – et naïvement – perçue comme une simple représentation objective de la réalité, il est urgent d'aller au-delà de cette immédiateté dangereuse et d'apprendre à la décrypter.

Ce cours se veut donc une approche théorique, historique et pratique de la question et s'efforcera de démontrer que l'image obéit à un code, parfois subverti, qu'elle résulte d'une construction réfléchie et qu'il est important d'en comprendre le sens pour mieux appréhender la réalité du monde.

De nombreux exemples d'images fixes (tableaux, photographies) ainsi que des extraits de films, pour l'essentiel anglo-saxons, illustreront notre propos et serviront de base à la discussion.

**Littérature des pays anglophones 1 (Semestres 3 et 4, examens écrits et oraux en janvier et mai)**

**Karim Daanoue**

S3- Toni Morrison, *Sula*. Vintage, 2002.

S4- Sherwood Anderson, *Winesburg, Ohio*. Edited by Charles E. Molin and Ray Lewis White. Norton Critical Edition, 1995.

**Littérature des pays anglophones 2 (Semestres 3 et 4, examens écrits et oraux en janvier et mai)**

**Semestre 3: Noreen Walsh**

*To Kill A Mocking Bird* by Harper Lee. (1960, USA)

**Semestre 4: Pauline Pilote**

- William Shakespeare, *Macbeth* (1606). Pas d'édition obligatoire, mais des éditions recommandées: Bloomsbury: *The Arden Shakespeare*, 2015 ou Oxford: *Oxford World's Classics* (2008).

**Civilisation américaine (Semestres 3 et 4 - examens écrits et oraux en janvier et mai)**

**Marie-Christine Michaud**

Ce cours s'attachera à approfondir les connaissances de la société états-unienne tant d'un point de vue historique que sociologique, culturel et politique.

Le premier semestre sera consacré à la présentation des grands mythes fondateurs de la nation américaine et du développement du territoire national, à savoir l'avancée de la Frontière dont la représentation dans la conscience collective américaine sera illustrée par une étude des westerns.

Au second semestre, le cours s'orientera vers une analyse du système institutionnel et politique. Après une approche historique (de la période coloniale et de l'indépendance américaine), il s'agira de comprendre le fonctionnement du système de la division des trois grands pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et du fédéralisme instaurés par la Constitution fédérale.

**Civilisation britannique**

**Norbert Col**

**The political institutions of the United Kingdom (Semestre 3 - examen écrit et oral en janvier)**

The course covers the major political institutions of the United Kingdom (the monarchy, Parliament, the government, political parties). A historical perspective leads to assess the main difficulties with which the United Kingdom's institutions are confronted.

### **An Abridgement of Irish History (Semestre 4 - examen écrit et oral en mai)**

This is an investigation into Irish history from what can be termed, for convenience sake, the beginnings to the Good Friday Agreement of 1998. Obviously, some attention is paid, mainly in the form of unsolved problems, to the aftermath of the latter event and, just as inevitably, the Troubles in Northern Ireland occupy some significant space of the course. But Irish history is much more "intricate," to use a favourite adjective from that complex Irishman, Edmund Burke. For instance, much of the history of Irish nationalism is indebted to the Protestant element for reasons that the course attempts to delineate in order to shed some light on the complexities of the relationships with Great Britain. Tutorials draw from recent press articles to point to related ambiguities and grassroots human adjustments to civil war.

\*Les enseignants fourniront, en début de semestres, bibliographies et listes des manuels conseillés.

## **UE CULTURE GENERALE – SEMESTRES 3 ET 4**

### **Langue Vivante (S3&4) (cf livret du LanSAD)**

### **UEC : au S3 et au S4 pour tous les étudiants l'UEC est obligatoirement la bureautique :**

L'UBS vous propose de développer et certifier vos compétences numériques dans le cadre du projet national Pix, en accord avec le référentiel européen DIGCOMP.

Dans un contexte de mutation numérique et d'accroissement de la mobilité, Pix permet à chacun-e d'élever et de faire reconnaître son niveau de compétences numériques par l'enseignement supérieur et le monde professionnel et vise à faciliter la mobilité des étudiant-es certifié-es par le dispositif.

"Les épreuves évaluent les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel :

interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc." [Groupement d'intérêt public Pix - <https://pix.beta.gouv.fr/projet> - consulté le 03/07/2018]

PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et aux Certifications informatique et internet (C2i) de niveau 1 et 2.

Voici les seize compétences du programme Pix, qui sont réparties dans cinq grands domaines :

#### Informations et données

Mener une recherche et une veille d'information.

Stocker et organiser ses données.

Traiter, analyser et interpréter des données.

#### Communication et collaboration

Echanger avec des individus et de petits groupes.

Partager et publier des informations et des contenus.

Collaborer au sein d'un groupe pour réaliser un projet, co-produire des ressources et pour apprendre.

Maîtriser les stratégies et enjeux de la présence en ligne : identité et réputation numériques, liberté d'expression.

#### Création de contenu

Produire des documents à contenu majoritairement textuel.

Développer des documents à contenu multimédia.

Être attentif-ve à l'ergonomie et à l'accessibilité des documents, maîtriser l'usage des licences : droit d'auteur.

Comprendre et modifier des programmes et des algorithmes simples.

#### Protection et sécurité

Sécuriser les équipements, les communications et les données.

Maîtriser ses traces et gérer les données personnelles pour protéger sa vie privée et celle des autres : loi informatique et libertés, droit à l'image.

Prévenir et limiter les risques générés par le numérique sur la santé, le bien-être et l'environnement mais aussi tirer parti de ses potentialités pour favoriser le développement personnel, l'inclusion dans la société et la qualité des conditions de vie.

Environnement numérique

Résoudre des problèmes techniques pour garantir et rétablir le bon fonctionnement d'un environnement informatique.

Installer, configurer et enrichir un environnement numérique.

## UE5 DESCRIPTIF DES DIFFERENTES UNITES AUX S3 ET S4

### UE Français Langue Etrangère

#### Semestre 3 : Radia Hannachi: Initiation à la didactique du FLE (36 h)

##### Contenus

- Les théories linguistiques, sociolinguistiques et psycholinguistiques relatives au processus d'apprentissage et d'acquisition des langues.
- Les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage du FLE.
- Dimensions culturelles de l'enseignement / apprentissage du FLE.
- Problématique et méthodologie de la compréhension et de l'expression.

##### Bibliographie

- BERARD, E. (1991) *L'approche communicative. Théories et pratiques*, Paris, Clé international, coll. Didactique des langues étrangères.
- CORNAIRE, C. (1998) *La compréhension orale*, Paris, Clé international.
- GAONAC'H, D. (1987) *Théories d'apprentissage et acquisition d'une langue étrangère*, Paris, Hatier.
- GERMAIN, C. (1993) *Evolution de l'enseignement des langues : 5000 ans d'histoire*, Paris.
- MARTINEZ, P. (1996) *La didactique des langues étrangères*, Paris, Que sais-je ?.
- SPRINGER, C. (1996) *La didactique face aux défis de la formation des adultes*, Paris, Ophrys.
- ZARATE, G. (1986) *Enseigner une culture étrangère*, Paris, Hachette coll. E.

##### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1h 30)

#### Semestre 4 : Radia Hannachi : Utilisation des nouvelles technologies en classe de langue (36h)

Apprentissage de l'expression écrite en utilisant les technologies numériques (corpus électroniques, dictionnaires électroniques...)

Ecriture collaborative en utilisant des outils tels que Google docs

Construction d'unité didactique pour un public de migrants

##### Bibliographie :

- Gerbault, Jeannine (2012). Littératie numérique Les nouvelles dimensions de l'écrit au 21<sup>ème</sup> siècle. Les Cahiers de l'Acedle [En ligne], Vol. 9, N° 2, [http://acedle.org/IMG/pdf/05\\_Gerbault.pdf](http://acedle.org/IMG/pdf/05_Gerbault.pdf).
- Hulin T. (2013). Enseigner l'activité «écriture collaborative», tic&société [En ligne], Vol. 7, N° 1, <http://ticetsociete.revues.org/1314>.
- Lebrun Monique, Lacelle, Nathalie, Boutin, Jean-François (dir.) (2012). La littératie médiatique multimodale. De nouvelles approches en lecture-écriture à l'école et hors de l'école. Presses de l'Université du Québec.
- Rémi, Thibert (2012). Pédagogie + Numérique = Apprentissages 2.0. Dossier d'actualité Veille & Analyses, n°79, novembre. Lyon: ENS de Lyon.

##### Modalités d'évaluation :

**1ère session** : Contrôle continu

**2ème session** : Ecrit (1 h 30)

## UE « Professorat des Ecoles »

**Semestre 3 : Olivier Pourquier : Mathématiques (1h CM + 1h TD par semaine sur 12 semaines)**

### Contenus et objectifs :

L'objectif commun aux deux UEP (S3 et S4) est d'amener les étudiants à maîtriser des aspects mathématiques de l'enseignement primaire.

L'étude des nombres, de leurs ensembles et de leurs opérations sera appuyée sur des exemples concrets.

La logique du raisonnement sera introduite à partir des ensembles.

### Modalités d'évaluation :

**1ère session** : Contrôle continu

**2e session** : Ecrit (1 h 30)

**Semestres 3 et 4 : Maria Cherly - Français (1h TD par semaine)**

### Contenus et objectifs :

Le français est une discipline majeure de l'**enseignement** primaire et une matière essentielle au **concours** de recrutement de professeur des écoles : dans ce concours, qui comporte **quatre épreuves**, la première épreuve écrite d'admissibilité est une épreuve de **français** de 4 heures qui vise notamment à « évaluer la maîtrise de la langue française des candidats ainsi que leurs connaissances sur la langue » (JO du 27 avril 2013). Cette épreuve est notée sur 40 points et une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Plus généralement, il est tenu compte de la **correction syntaxique** et de la qualité **écrite** de la production des candidats dans chaque épreuve **d'admissibilité** et la maîtrise de la langue française est une condition nécessaire à la réussite des épreuves **orales** d'admission.

L'objectif de cet enseignement de « français » dans le cadre du parcours PE en licence est plus précisément de faire acquérir aux étudiants les connaissances essentielles dans le domaine de l'étude de la langue française pour suivre les cours dispensés ensuite dans le master « métiers de l'enseignement et de la formation ».

Le cours sera donc axé sur l'analyse du fonctionnement de la langue française ou « **grammaire** » au sens large. Dans la perspective du concours, il s'agira d'apprendre à définir, classer et décrire des faits de langue.

En L2, on abordera ainsi quelques notions essentielles attendues au concours en morphosyntaxe et syntaxe, autrement dit en « grammaire de phrase » : le premier semestre sera consacré à l'étude de l'architecture de la phrase : (définition de la phrase et identification des unités qui la constituent : classes de mots, groupes, propositions) ; le deuxième semestre reviendra sur les relations syntaxiques entre les unités de la phrase (les fonctions syntaxiques).

### Bibliographie

MEN, *Terminologie grammaticale*, CNDP, 1997 [INDISPENSABLE, disponible sur internet, à télécharger impérativement]

Pellat, Jean-Christophe (dir.), *Quelle grammaire enseigner ?* Hatier, 2017. [Base de travail indispensable]

« Étude de la langue au collège », site de l'Académie de Versailles. Les différentes fonctions syntaxiques sont récapitulées de façon claire et simple à la lumière des programmes de 2015.

Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, 2009. [complexe, mais exhaustive : LA grammaire de référence]

Tomassone, Roberte, *Pour enseigner la grammaire*, Delagrave pédagogie, 1996. [très complète pour la « grammaire de texte » et « grammaire de discours »]

### Modalités d'évaluation :

**1ère session** : Contrôle continu

## **2<sup>e</sup> session : Ecrit (2h)**

### **Semestre 4 : Olivier Pourquier : Mathématiques (1h CM + 1h TD par semaine)**

#### Contenus et objectifs :

L'objectif commun aux deux UEP (S3 et S4) est d'amener les étudiants à maîtriser des aspects mathématiques de l'enseignement primaire.

Les aspects géométriques seront expérimentalement introduits : l'observation conduira à la géométrie euclidienne.

Quelques théorèmes fondamentaux seront explorés à travers leurs applications.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1 h 30)

### **UE Métiers de l'écrit : édition, documentation et numérique**

Objectifs. Le parcours métiers de l'écrit : édition, documentation et numérique est plus spécifiquement destiné à l'acquisition de compétences professionnelles et s'attache à développer les contacts avec le milieu des entreprises de la filière livres et documents.

Des liens naturels existent avec le Master Edition de l'UBS et ce parcours s'inscrit dans une démarche de découverte et d'initiation aux réalités des métiers du livre et de l'écrit : secrétariat d'édition, assistant d'édition, bibliothécaire, documentaliste, chef de projet multimédias.

Contenu. Composé de cours souvent inter actifs, il fait appel à la fois à des enseignants-chercheurs et à des intervenants professionnels et professeur associé (PAST), et permet la réalisation d'un stage, en L3 (UE 6), véritable lieu d'expérimentation professionnelle,

Il vise à apprendre à utiliser des outils bureautiques (création et modification de documents) et de logiciels spécialisés (Frantext et TLFi) dans une démarche d'ingénierie des ouvrages, à s'initier aux caractéristiques principales du secteur de l'édition et de la commercialisation du livre : analyse des évolutions de l'ingénierie des ouvrages, analyse des évolutions des pratiques de commercialisation, analyse des évolutions d'achat des lecteurs.

Certaines UE visent plus spécifiquement à une initiation à la documentation : recherche, stockage, référencement et diffusion de documents.

Accès. Ce parcours mutualisé est ouvert aux étudiants de Lettres modernes, anglais, espagnol, histoire.

Poursuite d'études et projet professionnel. L'existence du Master Métiers du livre et du document au sein de l'UBS offre de réelles possibilités de continuer une formation attractive et professionnalisante en phase avec les réalités et évolutions économiques des entreprises. Par ailleurs, des ateliers thématiques comme : « Mon parcours personnel et professionnel » sont proposés par le service d'information et d'orientation de l'UBS et il est fortement recommandé d'y participer.

### **Semestre 3 : Michel Tanguy : Connaissance des métiers de l'édition (24 h TD)**

Assistant d'édition, bibliothécaire, éditeur, documentaliste, webmaster appliqué à l'édition, chef de projet multimédia : autant de métiers déjà anciens ou totalement nouveaux qui s'appliquent à l'univers de la filière de l'édition.

Profil, missions, descriptifs, évolutions, accès à l'emploi des différents métiers composant l'univers éditorial constituent le socle de ce cours.

#### Bibliographie :

LEGENDRE Bertrand, ABANSOUR Corinne, *Les métiers de l'édition*, Cercle de la librairie, 2009

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (2 h)

### **Semestre 3 : Florent Patron : Le numérique au cœur de l'édition et de la recherche documentaire (12 h TD)**

Après un tour d'horizon des tenants et aboutissants de la chaîne traditionnelle de production-diffusion du livre, jusqu'à ses évolutions les plus récentes en France et dans d'autres pays, émergeront un certain nombre de points relatifs au bouleversement du numérique à tous les niveaux de cette chaîne : questionnements culturels et intellectuels ; stratégies concurrentes /complémentaires ; technologies et pressions industrielles ; adaptation juridique ; canaux d'information/promotion ; commerce / diffusion-distribution numérique ; pratiques et usages générationnels : côté créateurs/côté lecteurs et usagers ; adaptation du rôle des intermédiaires et médiateurs, etc.

L'intervenant : Florent Patron. Après un parcours de 20 ans dans l'édition (Nantes, Paris, Bretagne), et plusieurs centaines de titres publiés en tant qu'éditeur généraliste, il a créé une maison indépendante en 2012 : Locus Solus. Celle-ci compte déjà 120 titres, en

diffusion nationale, pour beaucoup en double version papier/e-pub, via un diffuseur numérique. L'ajout de QR Codes aux contenus augmentés, la présence sur les réseaux, le projet de collections uniquement numériques (purs e-book), etc. sont des axes de développement de la maison que l'éditeur pourra expliquer et illustrer d'exemples concrets et d'observations du secteur dans son ensemble.

Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (2 h)

**Semestre 4 : M. Jamet : Initiation à l'édition (18 h TD)**

Objectifs :

Objectifs disciplinaires :

Au travers du parcours éditorial, « du manuscrit à la publication » :

- donner aux étudiants les outils nécessaires à la compréhension du monde de l'édition.
- Susciter leur curiosité et leur donner la possibilité de s'orienter vers les métiers du livre

Objectifs professionnels :

- Appréhender le monde de l'édition
- Connaître les métiers de l'édition
- Observer l'évolution de la profession vers le numérique

Contenus, notions abordées :

A travers le parcours d'un livre depuis la remise du manuscrit jusqu'à la mise en place en librairie, étudier les différents métiers de l'édition.

Bibliographie/ autres outils :

Schuwer Philippe, *Traité pratique d'édition*, Edition du cercle de la librairie, 3<sup>e</sup> ed., 2002

Legendre B, *Les métiers de l'édition*, Edition du cercle de la librairie, 2002

Echenoz, *Jérôme Lindon*, éd de Minuit, 2001.

Assouline, *Gaston Gallimard : un demi-siècle d'édition*, folio, 2006

Goncourt Edmond et Jules, *Journal*, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2013

Compétences visées :

- Décoder le monde de l'édition
- Connaître ses codes, son lexique.
- Comprendre le rôle de l'éditeur.
- Le rôle du service éditorial

Modalités de travail :

Le cours sera organisé en 12 séances de 2h chacune, mêlant les notions théoriques indispensables et l'étude de cas pratiques, représentatifs du monde de l'édition.

**Session 1** : Contrôle continu

Il sera demandé aux étudiants un dossier présentant un projet d'édition de livre (couverture, 4<sup>ème</sup> de couverture, présentation de l'auteur et de l'éditeur)

**Session 2** : Ecrit (2h)

**Semestre 4 : Chrystel Millon : Informatique appliquée à l'édition (18 h TD)**

### Objectifs :

Bonne maîtrise de l'outil informatique, des différents logiciels, du poste de travail.

Être capable de choisir l'outil et la technologie adaptés en tenant compte de certaines contraintes. On abordera les points suivants :

Utilisation des outils bureautiques (fonctions avancées), traitement de texte, tableur, base de données. Création et modification de documents multimédia.

### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (2 h)

## **UE Découverte des sciences humaines et sociales**

### **Semestre 3 : Jean-Baptiste Bruneau : Penser le XX<sup>e</sup> siècle. Une histoire des idées politiques (12 h CM)**

#### Objectifs :

L'ébranlement des fondements de l'Europe au cours du XX<sup>e</sup> siècle ne saurait se limiter aux déflagrations historiques des deux guerres mondiales tant ce siècle aura aussi été celui des grandes idéologies et des remises en cause des systèmes de pensées. Apparition du fascisme et du communisme dans le domaine politique, remise en cause du sujet avec Freud, plus généralement crise de la raison qui s'accélère au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avènement de la pensée technique et toute puissance des médias sont autant d'éléments qui obligent à repenser un monde bouleversé.

ORY, Pascal (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1989 (réédition « Pluriel »).

RUSS Jacqueline, *L'aventure de la pensée européenne. Une histoire des idées occidentales*, Paris, Armand Colin, 1995.

JUDT Tony, *Retour sur le XX<sup>e</sup> siècle. Une histoire de la pensée contemporaine*, Paris, Flammarion, 2012.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Oral

### **Semestre 3 : J. Hontebeyrie : sociologie**

#### **De quelques domaines et concepts relatifs à la sociologie (12 h CM)**

Cet enseignement a pour vocation d'inciter des étudiants-es non spécialistes à affiner leur regard et à approfondir leur compréhension de la vie en société par l'acquisition de connaissances relatives à quelques domaines et concepts fondamentaux de la sociologie. On pourra ainsi se pencher sur la façon dont la sociologie appréhende des thèmes très généraux (société(s), culture(s)), se focaliser sur des concepts tels que l'appartenance, la famille, le statut/rôle, l'autorité... La perspective envisagée prendra ainsi en considération les thèmes de recherche et méthodologie d'enquête définie dans la suite de cet enseignement d'ouverture.

#### **J. Hontebeyrie : Méthodologie et outils à destination de l'enquête sociologique (12 h TD)**

Dans le prolongement des éléments de la théorie sociologique appréhendés au préalable, il s'agira ici de voir comment ces concepts, dans le cadre d'un travail de recherche sociologique, peuvent être rendus opérationnels, se « traduire » dans le langage courant, par l'intermédiaire, d'enquête de terrain, questionnaire... afin d'accéder à l'information pertinente. Il s'agira aussi de se pencher sur les contraintes imposées par la dimension scientifique de ce type d'enquête (constitution de l'échantillon, élaboration des questions, analyse...).

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Oral

### **Semestre 4 : Christian Caoudal : Conduire un projet avec succès (6hCM, 18hTD)**

Contexte : Savoir atteindre un objectif mesurable dans un temps limité au sein d'une équipe spécialement constituée pour cette mission - voici un challenge auquel chaque diplômé universitaire se verra confronté un jour. Le terme habituel pour cette situation professionnelle nécessitant un savant équilibre entre autonomie et travail en équipe : le travail en mode de projet.



Ce cours a la vocation de présenter la démarche de conduite de projet à travers ses différentes étapes. Il vise également à faire comprendre les obstacles et les pièges pouvant être rencontrés dans ce mode de travail collaboratif. Dans un deuxième temps, les étudiants de ce cours auront l'occasion de se tester en conduite de projet à travers des exercices pratiques.

Objectifs pédagogiques :

En fin du semestre, les participants de ce cours devraient être capables :

- de comprendre les notions et étapes fondamentaux de la conduite de projet (6h CM),
- de mettre en pratique ces connaissances en développant en un temps limité (5 semaines) un projet réel (exercices pratiques, 18h TD),
- d'expliquer et de défendre leurs travaux menés pendant le semestre (devant le groupe),
- d'apporter une valeur ajoutée lors d'une future participation à un projet (en tant que chef de projet ou membre d'un groupe de projet).

CONTENU :

- I - Les fondamentaux de la gestion de projet
  - 1) Projet : de quoi parle-t-on ? définitions, les différents types de projets
  - 2) Le cycle de vie d'un projet, pourquoi une méthodologie, la logique méthodologique projet
  - 3) L'organisation humaine : le mode projet
- II - L'avant-projet / cadrage
  - 1) Le dossier de cadrage d'un projet
  - 2) La démarche projet en mode PCD
  - 3) Planification du projet, plan de responsabilité, PERT
- III - Le suivi et le pilotage d'un projet
  - 1) Structurer une équipe projet : rapprocher les besoins du projet des compétences
  - 2) Quantifier les coûts, mesurer la rentabilité d'un projet
  - 3) Maîtriser les risques d'un projet
  - 4) La communication interne et externe au projet
  - 5) Animer, suivre, clôturer le projet

Moyens pédagogiques :

Partie théorique : Introduction (définition, les différentes étapes, les différents rôles, les pièges, les champs d'application dans le monde du travail).

Partie pratique : Mises en situation, simulations de travail en projet...

Un espace pédagogique dédié à ce cours contiendra des informations clés.

**Session 1** : Modalités d'évaluation : par équipe multi-disciplines de 3 ou 4 personnes, un dossier complet devra être produit, présentant l'intégralité des éléments du projet ; il sera défendu lors d'un oral final devant 2 professionnels.

**Session 2** : oral

# LICENCE 3

## Semestre 5

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| UE Connaissance de la langue  | CLA1502U |
| UE Maîtrise de la langue      | MAL1502U |
| UE Littératures               | LTT1502U |
| UE Histoires et Civilisations | HIC1502U |
| UE5                           |          |
| UE Culture Générale           | UCG1513U |

## Semestre 6

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| UE Connaissance de la langue  | CLA1602U |
| UE Maîtrise de la langue      | MAL1602U |
| UE Littératures               | LTT1602U |
| UE Histoires et Civilisations | HIC1602U |
| UE5                           |          |
| UE Culture Générale           | UCG1616U |

## SEMESTRE 5

| CRÉDITS ECTS | COEFF UE | Code UE  | Intitulé UE               | Code matière | Intitulé Matières       | Nombre d'heures |       |
|--------------|----------|----------|---------------------------|--------------|-------------------------|-----------------|-------|
|              |          |          |                           |              |                         | CM              | TD    |
| 5            | 3        | CLA1502U | DE LA LANGUE CONNAISSANCE | VEM1502T     | VERSION DES MEDIAS      |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | THL1502T     | THEME LITTERAIRE        |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | VEL1502T     | VERSION LITTERAIRE      |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | LAB1502T     | LABORATOIRE             |                 | 12,00 |
| 5            | 3        | MAL1502U | MAITRISE DE LA LANGUE     | TEX1502T     | TECHNIQUES D'EXPRESSION |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | ANL1502T     | ANALYSE LINGUISTIQUE    | 6,00            | 6,00  |
|              |          |          |                           | TRA1502T     | TRADUCTOLOGIE           | 6,00            | 6,00  |
|              |          |          |                           | PHO1502T     | PHONETIQUE              | 12,00           |       |
| 5            | 3        | LTT1502U | LITTÉRATURE               | ANF1502T     | ANALYSE FILMIQUE        | 12,00           |       |
|              |          |          |                           | LGB1501T     | LITTERATURE GB          | 12,00           | 6,00  |
|              |          |          |                           | LUS1501T     | LITTÉRATURE US          | 12,00           | 6,00  |
|              |          |          |                           | ORL1501T     | ORAL DE LITTÉRATURE     |                 |       |
| 5            | 3        | HIC1502U | CIVILISATION              | COP1502T     | COMPREHENSION           |                 | 12,00 |
|              |          |          |                           | CGB1501T     | CIVILISATION GB         | 12,00           | 6,00  |
|              |          |          |                           | CUS1501T     | CIVILISATION US         | 12,00           | 6,00  |
|              |          |          |                           | ORC1501T     | ORAL DE CIVILISATION    |                 |       |
| 5            | 1        |          | UE 5                      |              | Voir MCC UE5            |                 |       |
| 5            | 1        | CGE1502U | CULTURE GENERALE          | CLV1501E     | Lansad                  |                 | 18,00 |
|              |          |          |                           | UCG1504E     | UEC                     |                 |       |

| Modalités de contrôle  | Coefficient | Modalités de contrôle            | Coefficient |
|--|-------------|----------------------------------|-------------|
|  |             |                                  |             |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| CC   | 1           | ORAL 15 MIN                      | 1           |
| CC   | 1           | ORAL 15 MIN                      | 1           |
| ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00                       | 1           |
| ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00                       | 1           |
| ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00                       | 1           |
| ECRIT 3H00   | 2           | ECRIT 3H00                       | 2           |
| ECRIT 3H00   | 1           | ECRIT 3H00                       | 1           |
| ECRIT 3H00   | 1           | ECRIT 3H00                       | 1           |
| ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB   | 1           | ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB | 1           |
| ORAL 10 MIN  | 2           | ORAL 10 MIN                      | 2           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB   | 1           | ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB | 1           |
| CC expression orale (coef1)<br>CC compré orale (coef1)<br>CT écrit (coef2) | 1           | oral                             | 1           |
| Voir UEC   | 1           | Voir UEC                         | 1           |

| Nbre de Groupes |    | Sect. CNU | Enseignant(s)             |
|-----------------|----|-----------|---------------------------|
| CM              | TD |           |                           |
|                 | 1  | 11        | Yves Gastineau            |
|                 | 1  | 11        | Karim Daanoue             |
|                 | 1  | 11        | Yves Gastineau            |
|                 | 3  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan |
|                 | 2  | 11        | Noreen Walsh              |
| 1               | 1  | 11        | -                         |
| 1               | 1  | 11        | -                         |
| 1               |    | 11        | Carole Guillou            |
| 1               |    | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan |
| 1               | 1  | 11        | Norbert Col               |
| 1               | 1  | 11        | Karim Daanoue             |
|                 |    | 11        |                           |
|                 | 2  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan |
| 1               | 1  | 11        | Norbert Col               |
| 1               | 1  | 11        | Marie-Christine Michaud   |
|                 |    |           |                           |
|                 |    |           |                           |
|                 |    |           |                           |

## SEMESTRE 6

| CRÉDITS ECTS | COEFF UE | Code UE   | Intitulé UE               | Code matière | Intitulé Matière        | Nombre d'heures |       |
|--------------|----------|-----------|---------------------------|--------------|-------------------------|-----------------|-------|
|              |          |           |                           |              |                         | CM              | TD    |
| 5            | 3        | CLA1602U  | CONNAISSANCE DE LA LANGUE | THM1602T     | THEME DES MEDIAS        |                 | 12,00 |
|              |          |           |                           | THL1602T     | THEME LITTERAIRE        |                 | 12,00 |
|              |          |           |                           | VEL1602T     | VERSION LITTERAIRE      |                 | 12,00 |
|              |          |           |                           | LAB1632T     | LABORATOIRE             |                 | 12,00 |
| 5            | 3        | MAL1602U  | MAITRISE DE LA LANGUE     | TEX1602T     | TECHNIQUES D'EXPRESSION |                 | 12,00 |
|              |          |           |                           | ANL1602T     | ANALYSE LINGUISTIQUE    | 6,00            | 6,00  |
|              |          |           |                           | TRA1602T     | TRADUCTOLOGIE           | 6,00            | 6,00  |
|              |          |           |                           | PHO1602T     | PHONETIQUE              | 12,00           |       |
| 5            | 3        | LTT1602U5 | LITTÉRATURE               | ANF1601T     | ANALYSE FILMIQUE        | 12,00           |       |
|              |          |           |                           | LGB1601T     | LITTERATURE GB          | 12,00           | 6,00  |
|              |          |           |                           | LUS1601T     | LITTÉRATURE US          | 12,00           | 6,00  |
|              |          |           |                           | ORL1601T     | ORAL DE LITTÉRATURE     |                 |       |
| 5            | 3        | HIC1602U  | CIVILISATION              | COP1602T     | COMPREHENSION           |                 | 12,00 |
|              |          |           |                           | CGB1601T     | CIVILISATION GB         | 12,00           | 6,00  |
|              |          |           |                           | CUS1601T     | CIVILISATION US         | 12,00           | 6,00  |
|              |          |           |                           | ORC1601T     | ORAL DE CIVILISATION    |                 |       |
| 5            | 1        |           | UE 5                      |              | Voir MCC UE5 mutualisée |                 |       |
| 5            | 1        | CGE1602U  | CULTURE GENERALE          | CLV1601E     | Lansad                  |                 | 18,00 |
|              |          |           |                           | UCG1604E     | UEC                     |                 |       |

| Modalités de contrôle  | Coefficient | Modalités de contrôle            | Coefficient |
|--|-------------|----------------------------------|-------------|
|  |             |                                  |             |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| ECRIT 1H30   | 1           | ECRIT 1H30                       | 1           |
| CC   | 1           | ORAL 15 MIN                      | 1           |
| CC   | 1           | ORAL 15 MIN                      | 1           |
| ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00                       | 1           |
| ECRIT 2H00   | 1           | ECRIT 2H00                       | 1           |
| ECRIT 1H00   | 1           | ECRIT 1H00                       | 1           |
| ECRIT 3H00   | 2           | ECRIT 3H00                       | 2           |
| ECRIT 3H00   | 1           | ECRIT 3H00                       | 1           |
| ECRIT 3H00   | 1           | ECRIT 3H00                       | 1           |
| ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB   | 1           | ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB | 1           |
| ORAL 10 MIN  | 2           | ORAL 10 MIN                      | 2           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ECRIT3H00  | 1           | ECRIT3H00                        | 1           |
| ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB   | 1           | ORAL 15 MIN tirage au sort US/GB | 1           |
| CC expression orale (coef1)<br>CC compré orale (coef1)<br>CT écrit (coef2) | 1           | oral                             | 1           |
| Voir UEC   | 1           | Voir UEC                         | 1           |

| Nbre de Groupes |    | Sect. CNU | Enseignant(s)             |
|-----------------|----|-----------|---------------------------|
| CM              | TD |           |                           |
|                 | 1  | 11        | Yves Gastineau            |
|                 | 1  | 11        | Karim Daanouné            |
|                 | 1  | 11        | Yves Gastineau            |
|                 | 3  | 11        | Elsa Lofficial            |
|                 | 2  | 11        | Norren Walsh              |
| 1               | 1  | 11        | Elsa Lofficial            |
| 1               | 1  | 11        | Elsa Lofficial            |
| 1               |    | 11        | Elsa Lofficial            |
| 1               |    | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan |
| 1               | 1  | 11        | Pauline Pilote            |
| 1               | 1  | 11        | Pauline Pilote            |
|                 |    | 11        |                           |
|                 | 2  | 11        | Catherine Kerbrat-Ruellan |
| 1               | 1  | 11        | Norbert Col               |
| 1               | 1  | 11        | Marie-Christine Michaud   |
|                 |    |           |                           |
|                 |    |           |                           |

# PRESENTATION DES COURS ET BIBLIOGRAPHIE

## UE CONNAISSANCE DE LA LANGUE – SEMESTRES 5 ET 6

### **Version (S5) ou thème (S6) des médias (examens écrits en janvier et mai)**

**Yves Gastineau**

Traduction d'articles de la presse de langue anglaise en français ou de la presse française en anglais.

### **Thème littéraire (Semestres 5 et 6, examens écrits en janvier et mai)**

**Karim Daanoue**

Traduction littéraire du français en anglais à partir d'extraits de romans ou de nouvelles.

### **Version littéraire (Semestres 5 et 6, examens écrits en janvier et mai)**

**Yves Gastineau**

Traduction littéraire de l'anglais en français à partir d'extraits de romans ou de nouvelles

### **Laboratoire de langue (semestres 5 et 6 - contrôle continu – pas plus de 3 absences par semestre)**

Exercices phonétiques à partir d'enregistrements visant à l'acquisition des sons de base, du rythme et de l'intonation et travail de compréhension à partir de textes enregistrés.

## UE MAITRISE DE LA LANGUE – SEMESTRES 5 ET 6

### **Techniques d'expression (Oral communication)**

**(semestres 5 et 6 - contrôle continu – pas plus de 3 absences par semestre)**

**Noreen Walsh**

This course is designed to improve the student's speaking skills through various communication situations, from public speaking to professional settings, argumentation and debate, among others.

### **Analyse linguistique (Semestres 5 et 6, examens écrits en janvier et mai)**

**Elsa Lofficial**

Dans la continuité de l'enseignement de la grammaire en L1 et L2, il s'agira maintenant d'approfondir les connaissances théoriques afin de mener des analyses de faits de langue en contexte.

Les domaines suivants seront étudiés :

- le groupe verbal
- le groupe nominal
- l'énoncé complexe.

Bibliographie :

Larrea, P. & Rivière, C. Grammaire explicative de l'anglais. Longmann, 2012

Rotgé, W. & Lapaire, J.-R. Réussir le commentaire grammatical de textes. Paris : Ellipses, 2004.

Oriez, S. : Syntaxe de la phrase anglaise. PU Rennes, 2009-

### **Traductologie (Semestres 5 et 6, examens écrits en janvier et mai)**

**Elsa Lofficial**

Les étudiants ayant désormais acquis une bonne connaissance du fonctionnement des deux langues, il s'agira dans ce cours de nous demander comment peuvent s'expliquer les transformations qui s'opèrent lors du passage d'une langue à l'autre, aussi bien au niveau linguistique que culturel, en observant les différents procédés de traduction utilisés.

Bibliographie:

CHUQUET, Hélène et Michel PAILLARD, 1987, *Approche linguistique des problèmes de traduction*, Gap, Ophrys.

GUILLEMIN-FLESCHER, Jacqueline, 1981, *Syntaxe comparée du français et de l'anglais : Problèmes de traduction*, Paris, Ophrys

### **Phonétique (Semestres 5 et 6, examens écrits en janvier et mai)**

**S5: Carole Guillou**

**S6: Elsa Lofficial**

Phonétique 1:

The first part of the phonetics course will address the stress pattern of English words. It will involve lectures and many exercises.

Phonétique 2 :

The second semester of the phonetics course will tackle the stress pattern of compounds and the pronunciation of stressed vowels. It will involve lectures and many exercises.

## **UE LITTÉRATURES – SEMESTRES 5 ET 6**

### **Analyse Filmique**

**Catherine Kerbrat-Ruellan (Semestres 5 et 6, examens écrits en janvier et mai)**

Ce cours se situe dans la poursuite du cours d'analyse de l'image de L2 puisqu'il s'agira d'observer comment le code de l'image et celui du cinéma se mettent en place dans des œuvres complètes (3 ou 4 films par semestre). Néanmoins, il n'est pas indispensable d'avoir suivi le cours de L2 puisque le cours magistral et l'analyse de séquences des dites œuvres permettront de reprendre l'ensemble des apports théoriques de L2.

Les étudiants auront à visionner les films retenus en dehors des heures de cours.

L'examen terminal sera un écrit de trois heures qui portera sur l'un des films étudiés au cours du semestre.

### **Littérature britannique**

**Cours de Norbert Col**

#### **Semestre 5 (examen écrit et oral en janvier) :**

Sir Thomas MORE, *Utopia* (1516), transl. and ed. by Robert M. Adams, New York and London, Norton, 1992.

*Utopia* apparently pits the imaginary commonwealth of the island of Utopia, with its perfect institutions, against the corruption of contemporary Europe. Such is the interpretative tack that has long been followed, especially by Marxist and other left-wing thinkers. Nevertheless, it turns out to be rather one-sided as it neglects, along with external evidence provided by More's own life and ideas, various internal clues whereby no human construct can provide a satisfactory solution to man's predicament. The solution lies in careful consideration of the literary genres that *Utopia* belongs to in order to detect in what manner the author, More, debunks the enthusiastic imaginings of the narrator and character, Hythloday.

**Semestre 6 examen écrit et oral en mai):**

**Pauline Pilote**

Joseph Conrad, *Heart of Darkness* (1899). Pas d'édition obligatoire, mais édition recommandée (annotée): Londres: Penguin Classics, 2007.

***Littérature américaine* (Semestre 5, examen écrit et oral en janvier)**

**Karim Daanoun**

*Falling Man* (2007) de Don DeLillo chez Picador)

***Littérature américaine* (Semestre 6, examen écrit et oral en mai)**

**Pauline Pilote**

- descriptif : Introduction à la littérature américaine :

Vladimir Nabokov, *Lolita* (1955). Pas d'édition obligatoire, mais édition recommandée: Londres, Penguin Books, 2006.

**UE HISTOIRES ET CIVILISATIONS – SEMESTRES 5 ET 6**

***Compréhension* (Semestres 5 et 6, examens oraux en janvier et mai)**

**Catherine Kerbrat-Ruellan**

Exercices de compréhension à partir de dialogues et de nouvelles enregistrés.

***Civilisation britannique et du Commonwealth***

**(Semestres 5 et 6, examens écrits et oraux en janvier et mai)**

**Norbert Col**

**Semestre 5:**

« The Century of Revolutions, 1603-1689 »

The course aims at providing a chronological and thematic account of the reigns of the four Stuarts together with the Cromwellian Interregnum. It is not simply a matter of giving factual sketches of the two revolutions and other conflicts that are the conspicuous landmarks of the century ; rather, such tips of the iceberg are an invitation to explore the complexities and blind spots of the political and religious problems that shed light on the salient events.

### **Semestre 6:**

« Investigating the history of ideas: the British Isles, 17th-18th centuries »

An elaboration at a more reflective level on the issues raised in the 1st semester, the present course mainly focuses on the place that the Glorious Revolution of 1688-1689 occupies in the history of ideas. One of the aims is to show what it actually meant to those concerned and later generations so as to indict, say, misguided beliefs in the predominance of Lockean philosophy. The Glorious Revolution was quickly criticised for its damagingly sweeping consequences or, from other quarters, its excessive moderation, before it was made a symbol of conservatism by Edmund Burke at the time of the French Revolution. Over the same years, thinkers from the opposite side of the political spectrum lambasted it as one more instance of Establishment hypocrisy. Cosmetically diverging though such readings be, they share the same preoccupation with a teleological interpretation of history epitomised by Lord Macaulay in the 19th and George Macaulay Trevelyan in the 20th century. The aim is to show how blurred lines can be between historical and political concerns.

### **Civilisation américaine (Semestres 5 et 6, examens écrits et oraux en janvier et mai)**

#### **Marie-Christine Michaud**

Les références bibliographiques concernant les cours de civilisation américaine seront données au début de chaque semestre. Les cours magistraux s'attacheront à étudier les questions au programme d'un point de vue théorique, sociologique et historique. Les TD serviront à commenter des documents originaux qui constituent des sources primaires et fondamentales à la compréhension et à l'analyse des sujets choisis.

### **Semestre 5:**

Intolerance and immigration in the United States (up to the twenties)

Dans un premier temps, le cours s'attachera à montrer que la nation américaine a été fondée sur des principes de tolérance et de liberté mais que paradoxalement, la peur de l'étranger, du "non-américain", a toujours constitué un des aspects de l'Américanisme. Ainsi, à de multiples reprises, le principe de tolérance a été bafoué et des sentiments nativistes ont influencé la politique d'immigration menée par le gouvernement fédéral.

Dans un second temps, il s'agira de donner des exemples précis de l'évolution du principe de tolérance - ou d'intolérance - qui ont marqué l'histoire américaine. Nous nous intéresserons en particulier à la question de l'esclavage, à l'immigration chinoise et à l'expérience des nouveaux immigrants européens (notamment à celles des juifs et des Italiens) afin de conclure sur le paradoxe suivant : les Etats-Unis, terre d'immigration et de liberté, ont toujours été marqués par une forte méfiance envers ce qui n'est pas américain, ce qui transparaît dans le maintien de certains principes d'intolérance, l'apparition de sentiments nativistes en périodes de crise et des politiques d'américanisation forcée.

### **Semestre 6:**

The United States and The Vietnam War

Ce cours se concentrera sur la politique extérieure des Etats-Unis pendant les années 1960. Il montrera comment les Américains ont été entraînés dans la guerre du Vietnam, le « borbier vietnamien », sans même qu'une guerre n'ait été officiellement déclarée entre les deux pays. En fait, c'est à cause de la politique d'endiguement du communisme pendant la Guerre Froide que les Etats-Unis ont été amenés à intervenir au Vietnam entre 1961 et 1975. Le cours mettra en évidence les enjeux de cette guerre pour les Américains (suprématie en matière de diplomatie internationale et concurrence avec le bloc communiste) ainsi que les conséquences de ce conflit en matière de politique intérieure (mouvement de protestation, crise politique et « syndrome du Vietnam »).

## **UE CULTURE GENERALE – SEMESTRES 5 ET 6**

- **Langue vivante** (cf livret du Lansad)

- **Option** (cf livret des UEC)



## UE Français Langue Étrangère

### Semestre 5 : R. Hannachi: Problématique d'intégration des publics migrants (24 h)

#### Contenus et dispositifs

Enseignement de la langue et de la culture françaises aux migrants en situation d'immersion linguistique et culturelle en France  
Comment enseigner la lecture et l'écriture et des savoirs de base aux personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme.

#### Bibliographie

M. BARTHE, B. CHAUVELON, *Je lis, J'écris le Français, méthode d'alphabétisation pour adultes*, PUG, 2004.

M. BARTHE, B. CHAUVELON, *Je parle et je pratique le Français en France, langue seconde pour adultes*, PUG, 2004.

B. ABDELKADER, *Savoir lire au quotidien*, Thiébaud, Hachette FLE, 2005.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu et stage ou observation

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1 h 30)

### Semestre 6 : Radia Hannachi : Initiation à la didactique du FLE : quelles orientations ? (12h)

#### Contenus

- Acquisition des concepts et des méthodologies d'évaluation / auto-évaluation des connaissances.

- Les représentations dans l'apprentissage d'une langue.

- Réflexion sur l'introduction des nouvelles technologies en classe de langue.

- Problématique de l'apprentissage autodirigé : apprendre sans enseigner, rôles de l'apprenant, rôles des conseillers, centres de ressources.

- Analyse de cours en ligne, plateformes d'apprentissage.

- Initiation à la création de séquences pédagogiques.

#### Bibliographie

ABRIC, J-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, 1994, PUF.

BLIN, F., « Les enjeux d'une formation autonomisante de l'apprenant en environnement multimédia », in *Etudes de Linguistique Appliquée* n°110 (1998), Didier Erudition.

CASTELLOTTI, V., « Représentations sociales des langues et enseignements », in *Guide de l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2002, pp. 5-22.

GREMMO, M-J., « Conseiller n'est pas enseigner : le rôle du conseiller dans l'entretien de conseil », in *Mélanges Pédagogiques*, n°22, Université Nancy 2, CRAPEL, 1995, pp. 33-61.

GREMMO, M-J., « Autodirection et innovation : raisons d'être d'un réseau européen », in *Mélanges Pédagogiques*, n°25, 2000, Université Nancy 2, CRAPEL, pp. 13-27.

GREMMO, M-J., RILEY, P., « Autonomie et apprentissage autodirigé : l'histoire d'une idée », in *Mélanges Pédagogiques* n°23, 1997, Université Nancy 2, CRAPEL, pp. 81-107.

HOLEC, H., « L'apprentissage auto-dirigé considéré comme innovation », in *Stratégies dans l'apprentissage et l'usage des langues*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 1996.

LANCIEN, T., *Le multimédia*, Paris, CLE International, 1998.

LUSSIER D., *Evaluer les apprentissages dans une approche communicative*, Hachette, 1992.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1 h 30)

### Semestre 6 : Radia Hannachi : Réflexion sur l'apprentissage d'une langue nouvelle (12 h)

Ce cours se veut une initiation à une langue nouvelle afin d'analyser les mécanismes du processus d'apprentissage d'une langue étrangère. L'étudiant apprend la langue de son choix en situation d'apprentissage autodirigé. L'accent est mis sur l'expérience de la découverte de la langue et de la culture, tout en notant les premières auto-observations sur ce début d'apprentissage.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1 h 30)

## UE « Professorat des Ecoles »

### Semestre 5 : O. Pourquier : Mathématiques (7h30 CM + 7h30 TD)

#### Contenus et objectifs :

L'objectif de cet enseignement est de revenir sur certaines notions mathématiques essentielles pour le concours de recrutement de professeur des écoles :

1. Nombres et calcul (Calcul algébrique ; Pourcentage et proportionnalité)
2. Fonctions (Représentation et lecture graphique ; Fonctions affines)
3. Résolution d'équations (Problèmes issus de la géométrie ; Système d'équations)

Chaque notion fera l'objet d'un cours synthétique et sera approfondie par des exercices d'application de type concours.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1 h 30)

### Semestre 5 : Maria Cherly : Français (7h30 CM + 7h30 TD)

#### Contenus et objectifs :

-le verbe (morphologie et syntaxe)

-les chaînes d'accord

-selon le temps imparti : grammaire de texte et quelques éléments de morphologie lexicale

L'objectif de ce cours est de traiter de points grammaticaux, lexicaux et orthographiques régulièrement abordés en situation de concours (Professorat des écoles).

#### Bibliographie

**MEN, Terminologie grammaticale, CNDP, 1997 [INDISPENSABLE, disponible sur internet, à télécharger impérativement]**

« Etude de la langue au collège », site de l'Académie de Versailles. Récapitulatif des différentes notions syntaxiques à la lumière des programmes de 2015. Très utile.

Pellat, Jean-Christophe (dir.), *Quelle grammaire enseigner ?* Hatier, 2017 [référence incontournable]

Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, 2009. [complexe, mais exhaustive : LA grammaire de référence]

Tomassone, Roberte, *Pour enseigner la grammaire*, Delagrave pédagogie, 1996. [très complète pour la « grammaire de texte » et « grammaire de discours »]

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (2 h)

### Semestre 5 : M. Subercaze : Mise en situation professionnelle (6h TD)

#### Contenus et objectifs :

Il s'agira de présenter le système éducatif français. Situé dans une évolution récente du premier degré, le métier de professeur des écoles est présenté sous différents angles (disciplines enseignées, réflexion sur la polyvalence, niveaux d'enseignement, milieux d'exercice, outils et gestes professionnels...) par des enseignants du premier degré formateurs à l'E.S.P.E. de Bretagne.

#### Non évalué

### **Semestre 6 : Damien Surget, Anne-Marie Piette : Histoire Géographie (9h CM + 9h TD)**

#### Contenus et objectifs :

Cet enseignement a pour objectif de présenter quelques éléments cognitifs, notionnels et méthodologiques de la Géographie et de l'Histoire qui sont deux disciplines essentielles de l'enseignement primaire.

Le cours vise à acquérir et approfondir, dans les deux disciplines, quelques notions fondamentales nécessaires pour enseigner à l'école primaire. On insistera par ailleurs sur la capacité à comprendre et exploiter des textes, des cartes ou tout autre type de document pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Oral

### **Semestre 6 : Gaëlle Bois : Sciences expérimentales (9h CM + 9h TD)**

#### Contenus et objectifs :

Cet enseignement abordera des notions de sciences physiques : une première partie sera consacrée à l'optique. Nous interpréterons des phénomènes physiques grâce aux lois de la diffraction de Descartes. Puis il s'agira de présenter la notion de forces, l'illustrer avec le poids puis « la poussée d'Archimède » en adoptant une démarche expérimentale.

Dans un deuxième temps, nous évoquerons la matière et le classement des éléments dans le tableau périodique, les différents changements d'état de la matière. Nous terminerons par les éventuelles réactions qui peuvent se produire.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : écrit (1 heure)

### **Semestre 6 M. Subercaze : Mise en situation professionnelle**

#### Contenus et objectifs :

Un stage dans les écoles permet de concrétiser le premier contact avec le métier effectué au premier semestre. Ce stage fait l'objet de la rédaction d'un dossier, donnant lieu à une soutenance présentée ensuite devant l'ensemble des étudiants.

#### Modalités de contrôle :

**1<sup>ère</sup> session** : soutenance du rapport de stage

**2<sup>e</sup> session** : oral

## **UE Métiers de l'écrit : édition, documentation et numérique**

### **Semestre 5 : Michel Tanguy: Histoire du Livre (18h TD)**

#### Contenus et objectifs :

Le cours présentera un panorama des évolutions majeures de l'histoire du livre à partir de fondamentaux associant l'histoire des idées et des mutations, le portrait de grandes figures, les aspects techniques et les moyens de diffusion.

Cette présentation mettra également l'accent sur les conditions permettant l'émergence d'innovations en cours ou à venir.

De nombreux travaux seront proposés à partir de documents.

#### Bibliographie :

CHARTIER Roger & MARTIN Henri-Jean, dir., *Histoire de l'édition française*, Cercle de la librairie. 4 tomes. 1983-1990

FOUCHE, Pascal, dir., *L'édition française depuis 1945*. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1998.

ROUET François, *Le livre. Mutations d'une industrie culturelle*, Paris, La Documentation française, 2007.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (2 h)

### **Semestre 5 : C. Millon : Ressources en ligne pour la bibliographie et les humanités numériques (12h TD)**

L'objectif de ce cours est de faire découvrir aux étudiants une palette de ressources HTML/ en ligne et d'apprendre à les exploiter. De même, le cours proposera une présentation des différentes façons de citer (ex. Chicago manual of style), ainsi qu'une introduction aux logiciels Mendeley et Zotero pour la gestion des bibliographies.

Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1 h)

**Semestre 5 : M. Tanguy : Conduite de projet d'édition (6h TD)**

Objectifs :

En partant d'une étude de besoins liés à l'édition identifiés par les étudiants, le groupe s'inscrit dans le fonctionnement d'un atelier professionnel.

Il vise à mettre en situation pour définir, concevoir, assurer la réalisation et évaluer un projet lié à l'édition.

L'objectif est aussi de présenter des ressources éditoriales, techniques, numériques, managériales et prospectives.

Le suivi et l'implication des étudiants dans cet atelier se traduira par une production concrète originale – ex : publication, création...- destinée à valoriser les atouts et savoir-faire professionnels des étudiants.

**Repères bibliographiques**

BUTTRICK Robert, DE NAILLY Anne-Marie, *Gestion de projets*, Pearson, 2006

CORBEL Jean-Claude, *Management de projets : fondamentaux, outils, méthodes*, Edition d'organisation, 2005

COHEN Raphaël, *Concevoir et lancer un projet*, Eyrolles, 2006

Non évalué

**Semestre 6 : Julie Simon, Histoire, commerce et distribution du livre (12h TD)**

Dans ce cours, l'histoire de la commercialisation et de la diffusion du livre de l'Antiquité à nos jours sera étudiée. Au-delà d'une analyse historique qui sera réalisée dans un premier temps, il sera question d'étudier le milieu de l'édition d'aujourd'hui pour appréhender au mieux les problématiques liées à la distribution et à la diffusion, et ce au travers d'exemples représentatifs précis. Ce parcours nous permettra d'aborder les différents secteurs et métiers qui font l'édition aujourd'hui (commerciaux, attachés de presse...).

Bibliographie

BLASSELLE Bruno, *Histoire du livre*, Gallimard, 2008 (nouvelle édition en 1 volume, 1<sup>re</sup> édition : 1997).

CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean, *Histoire de l'édition française*, Cercle de la librairie, 4 tomes.

CHAUMARD Fabien, *Le commerce du livre en France : entre économie et culture*, L'Harmattan, 1998.

LEGENDRE Bertrand et ANENSOUR Corinne, *Regards sur l'édition*, La Documentation française, 2007, 2 volumes.

Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Ecrit (1h30)

**Semestre 6 : C. Millon : Techniques d'analyse de corpus et de bases de données, Frantext (12 h TD)**

Objectifs :

Ce cours proposera une initiation à l'utilisation de ressources textuelles numérisées pour notamment effectuer des descriptions linguistiques. Les corpus de travail à partir desquels les phénomènes linguistiques seront analysés sont issus de la base textuelle Frantext. Les étudiants utiliseront le logiciel d'interrogation de corpus STELLA afin de les exploiter.

Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : écrit (1h30)

**Semestre 6 : M. Jamet : Le métier de médiateur culturel (12 h TD)**

Objectifs :

Objectifs disciplinaires :

A travers des exemples concrets, appréhender le rôle du médiateur culturel dans sa diversité.

Objectifs professionnels :

- Appréhender la notion de culture et de patrimoine
- Comprendre l'importance du rôle de « passeur »
- Montrer que l'accès à la culture passe par la vulgarisation

#### Contenus, notions abordées :

Au travers d'expériences de programmateur de spectacles, d'organisateur de colloques ou de salons du livre, il sera abordé les notions de culture et de patrimoine.

#### Bibliographie/ autres outils :

Chaumier Serge, *La médiation culturelle*, Armand Colin, 2013

Collectif, *les métiers de la culture et du patrimoine*, ONISEP, 2012

Ory Pascal, *l'histoire culturelle*, Presses universitaires de France, Que sais-je, 2011

Collectif, *Le rôle de l'animation et de la médiation en question*, L'Harmattan, 2010

#### Compétences visées :

- Comprendre le rôle du médiateur culturel
- Connaître les formations permettant d'y accéder.
- Savoir déterminer les secteurs d'activité concernés

#### Modalités de travail :

Le cours sera organisé en 6 séances de 2h chacune, mêlant les notions théoriques sur le métier de médiateur culturel et des exemples concrets de médiation culturelle.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu.

Il sera demandé aux étudiants dans un dossier d'imaginer la participation d'un médiateur / d'une médiatrice culturelle à la création et à l'organisation d'un événement culturel.

**2<sup>e</sup> session** : oral

### **Semestre 6 : M. Tanguy, Stage**

Afin de leur permettre de mieux appréhender les réalités professionnelles des métiers liés à l'édition et de les aider à enrichir leurs choix personnels et professionnels à partir d'une mise en situation, les étudiants de L3 parcours édition doivent effectuer un stage d'observation dans les milieux de l'édition (maison d'édition, librairie, bibliothèque...), d'une durée minimale de 2 semaines et d'une durée maximale de 6 semaines.

Ce stage peut avoir lieu en continu, par exemple pendant la durée des vacances, ou bien de manière discontinue (½ journée par semaine par exemple). Il ne doit en aucun cas empiéter sur le temps des cours dispensés à l'université.

Il est impératif que le stage soit trouvé et la convention signée avant la fin du premier semestre. Chaque étudiant peut bénéficier de l'aide d'un enseignant qui suivra son travail et son rapport. Il lui faudra prendre contact avec cet enseignant lors de la signature de la convention.

Le S6 est validé par un rapport de stage d'une quinzaine de pages et une soutenance, qui devra se tenir avant la fin du semestre, en présence de l'enseignant qui a suivi le travail et d'un autre enseignant ou professionnel. Le stage peut se tenir au S5, au S6 ou sur les deux semestres.

#### Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session seulement** : soutenance du rapport de stage

## **UE Initiation à la recherche**

### **Semestre 5 :**

#### **a) I. Durand : L'argent, aspects de la recherche en Lettres et Langues (12h CM)**

Objectifs : Il s'agira d'analyser, à travers quelques exemples principalement du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, différentes représentations de l'argent dans la littérature, ainsi que les stratégies d'écriture mises au service de cette représentation.

b) **E. Limousin : L'argent, aspects de la recherche en Sciences Humaines (12h CM)**

À partir de quelques exemples développés, il s'agira de réfléchir sur la thématique de l'argent telle qu'elle est abordée par les historiens. L'accent sera mis sur les problématiques anciennes et récentes explorées par les historiens.

Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Contrôle continu

**2<sup>e</sup> session** : Oral

**Semestre 5 : E. Limousin : Travail d'enquête (12 h CM)**

Dans le prolongement de ce qui aura été vu dans les cours précédents, les éléments constitutifs du dossier du semestre 6 seront présentés et expliqués pour faciliter la mise en œuvre.

Non évalué

**Semestre 6 : Initiation à la recherche**

Les étudiants par groupe choisiront un thème d'étude et devront mener à bien la constitution du dossier.

Modalités d'évaluation :

**1<sup>ère</sup> session** : Dossier et Soutenance

**2<sup>e</sup> session** : Oral

## Descriptif master d'anglais recherches 2018-2019

Le master recherche anglais, dans la continuité de la licence d'anglais, offre une formation de perfectionnement de la langue anglaise et d'approfondissement des connaissances du monde anglophone tout en formant les étudiants à la recherche. Adossé au laboratoire de recherches HCTI –EA 4249 (Héritages et Constructions dans le Texte et l'Image) de l'UBS-UBO, les thématiques abordées durant les séminaires/cours (de l'unité d'enseignement disciplinaire en particulier) feront écho aux travaux du laboratoire. Ce master a pour but, entre autres, d'ouvrir la voie à la préparation d'une thèse de doctorat.

### Inscription au master d'anglais recherches

Le master anglais 1ere année est accessible aux étudiants titulaires d'une licence d'anglais après examen de leur dossier (e-candidatures) par une commission ad-hoc. Les étudiants ayant suivi une autre formation et les personnes en reprise d'études doivent également remplir un dossier de candidature qui est examiné par une commission.

Le master anglais 2eme année est accessible aux étudiants titulaires d'un master 1ere année.

### Bref descriptif de la formation :

Chaque semestre comprend des cours disciplinaires et de méthodologie qui sont mutualisés entre les deux années.

UE 1 : il s'agit d'un cours de méthodologie de la recherche afin d'initier les étudiants (jeunes chercheurs) à la méthodologie de la recherche : élaboration d'une bibliographie, problématique et plan du mémoire...

UE 2 : unité disciplinaire. Ces unités de littérature, de civilisation et de linguistique/traduction, en plus d'apporter un complément à la formation qu'est la licence, traiteront des sujets qui s'insèrent dans la thématique générale du laboratoire, à savoir « lignes de forces ». Les explications, bibliographies et détails du contenu des cours/séminaires seront proposés par les enseignants-chercheurs pendant les séminaires/cours.

UE 3 : les étudiants, jeunes chercheurs, devront assister aux manifestations scientifiques (colloques, conférences, séances de séminaires) proposées par le laboratoire ou tout autre laboratoire de l'UFR LLSHS. Les étudiants de M1 comme de M2 devront assister à au moins 2 manifestations pendant l'année universitaire.

UE 4 : en M1, les étudiants devront suivre un cours dans un autre master. Il est conseillé aux étudiants de suivre un cours proposé dans le master MEEF enfin de perfectionner leur connaissance de la langue et du monde anglophone. Il est conseillé de prendre un cours dans la spécialité de leur mémoire.

En M2, la mise en situation professionnelle (stage) pourra être la participation à une manifestation scientifique d'un laboratoire de recherches ou un stage en bibliothèque, dans un établissement scolaire (stages d'observation de l'organisation d'une classe), etc. Les stages devront être en rapport avec la formation universitaire des étudiants.

Le mémoire de recherches : le mémoire constitue le cœur de cette formation et les étudiants devront accorder toute leur attention à la rédaction de ce mémoire. En accord avec leur directeur de mémoire (choisi en début d'année universitaire), les étudiants rédigeront le résultat de leurs recherches, en anglais (environ 60 pages) en M1, et en français (environ 100 pages) en M2. Une soutenance sera organisée dans le but de défendre les résultats des recherches présentés dans le mémoire.

## Descriptif Master MEEF PLC Anglais 2018-2019

Le master MEEF (métiers de l'éducation, de l'enseignement, et de la formation) PLC (professorat lycée et collège) anglais, dans la continuité de la licence d'anglais, permet aux étudiants de préparer les concours de recrutement du professorat d'anglais tout en approfondissant leurs connaissances du monde anglophone et en abordant les principes fondamentaux de la didactique.

Cette formation est organisée par l'Université de Bretagne Sud et l'ESPE de Bretagne. Elle est assurée par des équipes pédagogiques composées d'enseignants-chercheurs et d'enseignants de l'UBS, de l'ESPE et des professionnels intervenant en milieu scolaire ainsi que des professionnels de la formation.

L'architecture de la formation est articulée sur les quatre semestres du cursus de master et permet d'acquérir un haut niveau de compétences professionnelles, tant disciplinaires, didactiques, scientifiques, que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier. Les contenus du Master MEEF, parcours « anglais », prennent appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et visent à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'anglais (arrêté du 1er juillet 2013).

En M1, la formation articule des enseignements théoriques avec des stages d'observation (1 semaine au S7) et de pratique accompagnée (3 semaines au S8). Les lieux de stage sont définis par le rectorat.

En M2 la formation se fait en alternance.

Le Master 1 est donc l'année qui prépare aux concours du CAPES (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire), du CAFEP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'enseignant du Privé), du CAPLP de Langues-Lettres (Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel), puisque ces concours se déroulent au cours du deuxième semestre de M1.


Le Master 2 est une année de formation en alternance dans l'établissement, environnement de professionnalisation de proximité (lieu d'affectation), et sur le site de formation, pôle de ressources et lieu complémentaire de développement des compétences professionnelles (l'Université de Bretagne Sud). Les étudiants reçus au concours intègrent le Master 2 tout en exerçant à mi-temps en établissement. Les stagiaires ont une obligation d'exercice et de suivi de formation. La titularisation professionnelle et la diplomation du Master sont distinctes.

### Inscription au Master MEEF PLC Anglais

Le Master 1ère année est accessible aux étudiants titulaires d'une licence d'anglais ou de LEA Anglais/autre langue, après examen de leur dossier (e-candidatures) par une commission ad-hoc. Les étudiants ayant suivi une autre formation et les personnes en reprise d'études doivent également remplir un dossier de candidature qui est examiné par une commission.

Le master MEEF PLC Anglais 2ème année est accessible aux étudiants titulaires d'un master MEEF PLC Anglais 1ère année et aux reçus aux concours, si ces derniers ont validé le MEEF PLC Anglais 1ère année, ou s'ils sont déjà titulaires d'un autre diplôme de Master.



|   |  |
|---|--|
|  | <b>MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES<br/>APPLICABLES AUX LICENCES<br/>CONTRAT 2017 - 2022</b> |
| CFVU du .. / .. / .....   |  |

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 611- 1 et suivants ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;*

*Vu l'arrêté du .. / .. / .....portant accréditation des diplômes de premier cycle de l'Université de Bretagne-Sud ;*

*Vu le règlement des examens adopté en CFVU le .. / .. / ..... ;*

*Vu la Charte d'utilisation des ressources informatiques adoptée en Conseil d'Université le 3 novembre 1997 ;*

*Vu la charte anti-plagiat adoptée en CA le ... 2012 ;*

**Les présentes modalités constituent le texte de référence pour l'ensemble des licences de l'UBS, les modalités propres à chaque diplôme font l'objet de précisions jointes en annexe.**

## **SOMMAIRE**

### **Préambule**

#### **1. Inscriptions**

##### **1.1. Préinscriptions**

##### **1.2. Inscriptions administratives**

##### **1.3. Inscriptions pédagogiques**

#### **2. Déroulement des études**

##### **2.1. Durée du cycle Licence et emploi du temps**

##### **2.2. Contenus et spécialisation progressive**

##### **2.3. Types d'enseignement**

#### **3. Validation, règles de progression et délivrance des diplômes**

##### **3.1. Règles de compensation et de validation**

##### **3.2. Conservation et capitalisation des notes et résultats**

##### **3.3. Composition et rôle du jury**

##### **3.4. Mentions**

#### **4. Résultats, Fraudes et sanctions disciplinaires**

##### **4.1. Proclamation des résultats et recours**

##### **4.2. Fraude aux examens et sanctions disciplinaires**

## Préambule

La licence assure à l'étudiant l'acquisition d'un ensemble de connaissances et compétences diversifiées :

- des compétences disciplinaires, en premier lieu dans la ou les disciplines principales, mais aussi dans des disciplines connexes et, le cas échéant, dans des disciplines d'ouverture, afin de favoriser l'acquisition d'une culture générale ;
- des compétences linguistiques, se traduisant notamment par la capacité à lire, écrire et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante ;
- des compétences transversales ou génériques, telles que l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale, au travail individuel et collectif, à la conduite de projets, au repérage et à l'exploitation des ressources documentaires, ainsi qu'au maniement des outils numériques ;
- des compétences préprofessionnelles, fondées sur la connaissance des champs de métiers associés à la formation, sur l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant, ainsi que sur la capacité de ce dernier à réinvestir ses acquis dans un contexte professionnel. Arrêté Licence 2011 article 6.

Les modalités de contrôle des connaissances des licences sont fixées dans le présent document.

Le tableau récapitulatif des examens est complété pour chacune des mentions de licence, et décliné en tant que de besoin en parcours type, et adapté aux modalités particulières de l'apprentissage ou des contrats de professionnalisation.

Les modifications au présent document proposées par les composantes, après vote favorable de leur conseil, sont transmises au comité formation, proposées à l'assentiment des autres composantes, et une fois validées dans leurs conseils, proposées à l'approbation de la CFVU.

L'ensemble des modalités de contrôle des connaissances est diffusé aux étudiants au plus tard dans le mois qui suit la rentrée et dans toute la mesure du possible au moment où les campagnes de candidature sont ouvertes.

# TITRE 1 – INSCRIPTIONS

## 1.1. Préinscriptions :

L'accès à la licence peut s'effectuer aux différents niveaux de ce diplôme : L1, L2, L3.

Tout candidat à une inscription dans l'un de ces niveaux doit se porter candidat l'année n-1 de la rentrée souhaitée sur les portails de candidature dédiés :

**Réf code de l'éducation : « Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription » Art L 612-3**

- Admission Post-Bac (APB) : candidature en L1 ressortissants européens ;
- Campus France ou DAP : candidature L1, L2, L3 étrangers hors Europe ;
- Ecandidatures : candidatures en L2, L3, d'étudiants français ou étrangers ayant déjà validé un premier niveau post-Bac (L1, L2, DUT, BTS, etc.).

Les candidats doivent se conformer aux calendriers de préinscription fixés par les composantes.

Les candidatures exprimées hors délais seront soumises au directeur de composante après avis du responsable de l'année sollicitée, et ne pourront être acceptées qu'au regard des capacités d'accueil de la formation.

Les candidatures spécifiques, dont la liste non exhaustive figure au règlement général des examens, doivent de plus, être accompagnées d'une démarche spécifique visant à préparer avec les services dédiés, les aménagements d'emploi du temps et d'examen.

Les étudiants déjà inscrits dans un cursus de l'UBS doivent aussi, selon le cas, accès de plein droit, ou soumis à sélection, effectuer leurs démarches préalables à une réinscription, ou se porter candidat suivant les modalités communiquées par le service de scolarité de leur composante.

L'absence de respect des consignes relatives aux préinscriptions, calendriers fixés par chaque composante, consignes relatives au dépôt de candidature, expose l'étudiant à perdre le bénéfice d'une réinscription dans l'établissement.

## 1.2. Inscriptions administratives :

### 1.2.1. Inscriptions administratives de droit commun :

Sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de préinscription, les candidats retenus dans l'un des niveaux de Licence, doivent effectuer leur inscription administrative annuelle sur l'application web dédiée à cet effet.

Une fois cette formalité accomplie, l'étudiant se voit remettre une carte d'étudiant, qui peut être requise par tout personnel de l'université pour accéder aux campus de l'université et bénéficier de ses services, ainsi que de ceux du CROUS.

La carte est remise après vérification de la complétude et l'exactitude des données renseignées par les services de scolarité.

Une fausse déclaration, effectuée dans le but d'obtenir de façon induue le statut d'étudiant expose l'intéressé à être déféré devant la section disciplinaire.

Tout étudiant peut solliciter une inscription supplémentaire dans un autre diplôme.

« Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement. » Article D 612-1 du code de l'éducation

### 1.2.2. Inscription surnuméraire

Un étudiant peut solliciter une inscription complémentaire de celle prévue dans le cadre de son parcours.

Tout élément peut faire l'objet de ce type de demande, notamment un stage lorsque l'étudiant redoublant n'a pas ou peu d'examens à présenter au titre d'un semestre.

Le jury d'année décide, au vu de la cohérence du parcours personnel de l'étudiant, de la suite à donner.  
Dans ce cas, l'étudiant complète son inscription principale, par une inscription spécifique sur le ou les éléments spécifiques hors programme habituel dans son service de scolarité.  
L'obtention de l'élément figure dans son relevé de notes individuel.

#### 1.2.2. Inscriptions administratives spécifiques :

Les étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité, exerçant une activité salariée, affectés d'un handicap, pratiquant le sport ou une discipline artistique de haut niveau, engagés dans un projet citoyen, chargés de famille, et qui au moment de leur préinscription, ont établi un protocole visant à leur permettre d'aménager leur emploi du temps, signent un contrat pédagogique spécifique qui précise éventuellement le nombre d'années sur lesquelles l'année habituelle et ses enseignements sont répartis.

Une inscription administrative est prise pour chaque année universitaire, mais une seule année est décomptée pour le parcours, même s'il est réparti sur plusieurs années.

Les droits d'inscription étant associés au diplôme postulé sont acquittés une fois pour l'ensemble du parcours déterminé.

Les auditeurs libres sont inscrits administrativement soit en application de protocoles particuliers, soit à titre individuel. Ils peuvent en contrepartie accéder aux enseignements magistraux de la ou des formations souhaitées.

Jusqu'à concurrence de la capacité d'accueil déterminée pour ces publics dans chaque formation par la CFVU, l'inscription des auditeurs libres peut être effectuée tout au long de l'année.

#### 1.2.3. Inscriptions cumulatives :

Les étudiants inscrits à titre principal dans un autre établissement, conventionné pour la délivrance du diplôme postulé à l'UBS, sont inscrits en parallèle à l'UBS.

Cette inscription doit être réalisée avant le 31 décembre de l'année universitaire courante.

Les droits attachés à ce type d'inscription sont fixés par convention entre les établissements partenaires.

### 1.3. Inscriptions pédagogiques :

L'inscription pédagogique matérialise les choix effectués par l'étudiant parmi les enseignements proposés en Licence.

Les licences de l'UBS permettent à l'étudiant de se spécialiser progressivement et de choisir un parcours en relation avec son projet personnel et professionnel.

Les étudiants sont notamment invités à effectuer des choix parmi les unités de parcours, et les unités d'enseignement complémentaires (dites aussi activités d'ouverture).

Lorsque cette modalité existe, les étudiants sont tenus de s'inscrire pédagogiquement par le web au plus tard quinze jours après le début de chaque semestre, faute de quoi, ils ne pourront être admis à suivre les enseignements, ni à maintenir leur statut de boursier.

À défaut, les étudiants doivent effectuer leur inscription pédagogique dans les calendriers fixés par leur composante.

Aucun étudiant ne peut être admis à suivre les enseignements ni à se présenter aux examens s'il n'est pas inscrit pédagogiquement aux différents enseignements de la licence.

Conformément à la réglementation en vigueur, les étudiants boursiers qui n'auraient pas effectué leur inscription pédagogique dans les délais impartis, seront signalés aux services du CROUS et déclarés absents.

Dans le cas où une inscription administrative tardive ne permet pas le respect des conditions ci-dessus, l'inscription pédagogique doit être faite dans la semaine suivant l'inscription administrative sans possibilité de modification ultérieure.

Les étudiants inscrits en cumulatif effectuent leur inscription pédagogique dans leur établissement. Leur parcours est pris en compte et validé au niveau de l'année (étape/diplôme), pour délivrance des crédits ou/et diplôme prévu dans le partenariat établi entre l'UBS et l'établissement d'inscription.

Les étudiants relevant de la liste établie au 2.1.2. du règlement général des examens, sont tenus de réaliser les inscriptions pédagogiques fixées dans leur contrat pédagogique particulier. Ils effectuent leurs démarches par le service d'inscription pédagogique web, ou à défaut selon les instructions et calendriers de leur service de scolarité.

En début d'année ou de semestre, ils informent leur directeur d'études et leur service de scolarité de la réalisation de leurs objectifs, et des engagements pour l'année ou le semestre à venir, et vérifient les conditions de réalisation de leurs engagements.

## **TITRE II – Déroulement des études**

### **2.1. Durée du cycle Licence et emploi du temps**

La licence comporte 1500 heures d'enseignement réparties sur trois années, L1, L2, L3.

Aucun enseignement, aucun examen ne peuvent être programmés pendant les périodes d'interruption de cours inscrites dans le calendrier de l'année universitaire validé par le CA.

Le jeudi après-midi est réservé en priorité aux activités physiques, sportives et d'expression.

Une pause méridienne d'une heure minimum est réservée dans le créneau de 11h45 à 14h dans les emplois du temps relatifs aux enseignements et aux examens.

Lorsqu'un étudiant ne peut réaliser dans l'année le programme fixé par la maquette du diplôme, ou dans son contrat pédagogique spécifique, il est admis de plein droit à redoubler son année.

En cas d'échec renouvelé, le président du jury d'année, après consultation du jury, propose à l'étudiant la solution pédagogique adaptée à sa situation : réorientation, accès au parcours atout réussite, insertion professionnelle, triplement, ...

Lorsqu'un étudiant est admis dans une année du cycle Licence, éventuellement après l'obtention d'un niveau plus élevé que celui auquel il accède, le président du jury, lorsqu'il s'agit d'un boursier, motive l'intérêt du parcours engagé et propose son avis au service de scolarité pour l'obtention d'une aide spécifique.

### **2.2. Contenus et spécialisation progressive**

Chaque licence comprend six semestres.

Chaque semestre correspond à la moitié de l'année en termes de contenus et de validation en crédits européens.

Chaque semestre est affecté de trente crédits européens et est capitalisable.

Les semestres comprennent des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits européens est identique à celle de leurs coefficients.

Les coefficients des unités varient de 1 à 5.

Les éléments constitutifs des unités d'enseignement ne sont pas affectés de crédits européens.

Lorsque la structure d'une licence est modifiée, un tableau de correspondance entre semestres et unités d'enseignement est annexé au tableau des modalités de contrôle des connaissances.

L'organisation de la licence est construite selon une logique de spécialisation progressive.

Des unités d'enseignement de parcours et complémentaires, permettent à l'étudiant en L1 et L2 de découvrir et de préciser son orientation.

Au semestre 2 de la L2, il est invité à choisir son orientation définitive qui lui permettra de se qualifier pour une licence professionnelle, ou un parcours type de L3.

À l'issue de la session 1 de chaque semestre impair une situation individuelle de crédits est établie par le jury d'année pour chaque étudiant, y compris pour les parcours en alternance.

Cette situation de crédits permet à l'étudiant qui le souhaite, d'effectuer une mobilité en France ou à l'étranger, ou d'interrompre son cursus et de le reprendre ensuite.

Cette situation est sans relation avec le résultat obtenu en session 2 ou à l'issue de la compensation opérée avec le semestre immédiatement consécutif sur l'ensemble de l'année.

### 2.3. Types d'enseignement

#### 2.3.1. Cours magistraux

Le cours magistral est le lieu d'expression privilégié de l'enseignant qui livre à l'ensemble des étudiants d'une promotion l'état de ses recherches et connaissances sur son domaine disciplinaire.

Le cours magistral est généralement dispensé en amphithéâtre, et ne comprend que peu d'interventions directes de la part des étudiants pendant son déroulement.

Le volume horaire dédié aux cours magistraux est au maximum de 50% du volume horaire annuel maquette.

Lorsque l'enseignement comprend des travaux pratiques, son volume horaire recommandé est d'un tiers du volume annuel maquette.

#### 2.3.2. Travaux dirigés

Les travaux dirigés sont des exercices d'application et d'approfondissement des cours dans lesquels les étudiants prennent une part active généralement en groupes sous la direction de leurs enseignants.

En l'absence de travaux pratiques, leur part recommandée est d'au moins la moitié du volume maquette.

#### 2.3.3. Travaux pratiques

Les travaux pratiques sont des exercices d'application et d'approfondissement des cours de sciences réalisés en groupe ou individuellement sur machine, qui permettent par l'expérimentation de vérifier les hypothèses théoriques.

Leur part dans le volume total d'une maquette d'enseignement est d'environ un tiers des enseignements.

#### 2.3.4. Enseignements à distance et numériques

Les méthodes d'enseignement numérique permettent de dispenser des enseignements en partie ou en totalité à distance.

Certains diplômes peuvent en conséquence être organisés en partie ou en totalité à distance.

Plus généralement, ces nouveaux supports permettent de compléter les autres modalités d'enseignement et d'apporter une aide aux étudiants hors des périodes habituelles d'enseignement.

Ils peuvent remplacer ou compléter les cours magistraux et les exercices pratiques associés.

#### 2.3.5. Enseignements hybrides

Certains enseignements associent enseignements classiques en présentiel aux méthodes numériques nouvelles, classes inversées, MOOCS, boîtiers interactifs ...

#### 2.3.6. Stages et projets

Projets et stages constituent le moyen privilégié de mettre en œuvre les compétences acquises à l'université dans le milieu professionnel.

Ils permettent à l'étudiant de se livrer à un travail personnel et de mieux appréhender son projet professionnel ultérieur.

Les sujets peuvent comporter en partie un volet recherche.

Pour les stages, la recherche de l'organisme d'accueil est à la charge de l'étudiant.

Aucun stage ne peut être commencé sans que la convention de stage ne soit signée de l'ensemble des parties prenantes.

## **TITRE III - Validation, règles de progression et délivrance des diplômes**

### 3.1. Règles de compensation et de validation

#### 3.1.1. Validation de la licence

La licence est validée à la condition d'avoir obtenu, soit la moyenne à chacune des unités d'enseignement constitutives du parcours type suivi, soit chacune des années de licence.

Chaque année est obtenue dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre les deux semestres de l'année.

Le calcul de la moyenne s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'une année, ou un semestre de la licence, est effectué à l'étranger, le résultat obtenu est pris en compte pour l'obtention du résultat de la licence, mais la note est calculée sur les seuls éléments notés à l'UBS.

Il en est de même pour les étudiants dont le début ou une partie de cursus est effectué au sein d'une autre formation (CPGE, DUT, BTS, ...), ou lorsque l'accès en licence a lieu après une validation d'acquis.

La validation de la licence emporte obtention de 180 crédits européens.

#### 3.1.2. Validation du diplôme intermédiaire de DEUG

Le diplôme intermédiaire de DEUG est validé à la condition d'avoir validé les années de L1 et de L2.

Chaque année est obtenue dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre les deux semestres de l'année.

Le calcul de la moyenne s'effectue sans note éliminatoire.

La validation du DEUG emporte obtention de 120 crédits européens.

#### 3.1.3. Accès en année supérieure

Tout étudiant qui a obtenu son année est admis de droit en année supérieure, sous réserve d'avoir validé les unités requises pour la poursuite d'études dans le parcours souhaité. Certains parcours peuvent avoir une capacité d'accueil limitée. Dans ce cas, le directeur d'études de l'année en cours, précise aux étudiants en début d'année, les modalités de recrutement de ces parcours.

Par dérogation à la règle précédente, un étudiant ajourné sur une année de la Licence peut être autorisé par le jury d'année à s'inscrire dans l'année supérieure de la même mention de Licence, s'il a déjà validé un semestre et un nombre d'UE donnant attribution d'au moins 15 crédits sur l'autre semestre de l'année sur laquelle il a été ajourné. Aucun étudiant ne pourra être inscrit en L3 s'il n'a pas validé la totalité de sa première année de Licence.

L'admission en licence professionnelle est soumise à l'avis du jury d'admission.

#### 3.1.4. Validation du semestre

Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale compensée aux unités d'enseignement constitutives de celui-ci.

Le calcul de la moyenne s'effectue sans note éliminatoire.

#### 3.1.5. Validation des unités d'enseignement

Chaque unité d'enseignement est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale compensée sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de celle-ci.

### 3.2. Conservation et capitalisation des notes et résultats

#### 3.2.1. Sessions d'examen

Deux sessions d'examens sont organisées par an.

En première année, la première session se déroule autant que possible en contrôle continu intégral.

Lorsqu'une matière est évaluée en contrôle continu, deux épreuves au moins la sanctionnent.

Les matières évaluées en session 1 font l'objet d'une évaluation en session 2.

Les travaux pratiques de sciences, les projets et les stages ne peuvent être bissés, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation du jury.

Seuls les mémoires et les soutenances peuvent le cas échéant, faire l'objet d'une session de rattrapage.

L'intervalle entre deux sessions ne peut être inférieur à quatre semaines entre la fin des épreuves de la 1<sup>ère</sup> session et le début des épreuves de la 2<sup>nde</sup> session. La seconde session est organisée à l'issue du second semestre.

Les dates des épreuves sont portées à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail ou à défaut par voie d'affichage.

Les étudiants qui dépendent d'un régime spécial d'études, présentent leurs examens selon les modalités arrêtées dans leur contrat pédagogique.

#### 3.2.2. Utilisation des notes et résultats dans le parcours de Licence

Deux types d'éléments figurent dans tout diplôme :

- Les éléments capitalisables ;
- Les éléments dont la conservation a une durée limitée.

Les éléments capitalisables sont ceux dont l'étudiant peut se prévaloir sans limite de durée dans tout parcours de formation.

Il s'agit des diplômes eux-mêmes, des années de diplôme, des semestres, et des unités d'enseignement.

Lorsque les notes obtenues à ceux-ci ont pour effet de les valider, éventuellement par compensation, ils sont définitivement acquis.

Les autres éléments, qui sont des éléments des unités d'enseignement, matières, modules, blocs, ne peuvent être utilisés que pour l'année en cours (sauf dans le cas de contrats pédagogiques spécifiques). Une note supérieure à la moyenne obtenue dans un élément d'une unité non validée en session 1 est conservée pour la seule session 2 de la même année universitaire.

A contrario, lorsque l'étudiant obtient une note inférieure à la moyenne dans l'un de ces éléments en session 1, la note obtenue n'est pas reportée en session 2. Dans ce cas, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de rattrapage de session 2.

Les éléments obtenus ne peuvent être présentés à nouveau.

Toute absence injustifiée à une épreuve entraîne la note zéro.

### 3.3. Composition et rôle du jury



Les jurys sont nommés par délégation du président, par les directeurs de composante.

Leur composition est diffusée aux étudiants.

Un jury est constitué par niveau de Licence et s'il y a lieu par parcours type.

Le jury souverain, statue à l'issue de chaque semestre et délibère sur l'obtention de chaque niveau constitutif de la licence.

Il peut attribuer des points de jury, au regard notamment du cursus de l'étudiant et de l'ensemble de sa prestation. Conformément à la charte de parrainage étudiant, la reconnaissance de l'engagement étudiant donne lieu à l'octroi de 0,1 point supplémentaire à la moyenne générale de l'année, quel que soit le nombre de filleuls parrainés. Ce bonus est accordé sous contrôle du jury aux seuls étudiants qui respectent les obligations de la charte de parrainage.

### 3.3. Mentions

Une mention est attribuée sur chacun des diplômes (DEUG, Licence) du cursus Licence.

La mention est calculée pour le DEUG sur la moyenne des deux années.

La mention est calculée pour la licence soit sur la moyenne obtenue en L3 pour les licences dont le recrutement externe en L3 est majoritaire, soit pour les autres licences sur la moyenne coefficientée des trois années, les deux premières années portant un coefficient 1 et la troisième un coefficient 2.

Les seuils de mention sont :

- Très bien : moyenne > ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne > ou égale à 14/20 ;
- Assez bien : moyenne > ou égale à 12/20 ;
- Passable : moyenne > ou égale à 10/20.

## TITRE IV – Résultats, sanctions disciplinaires

### 4.1. Proclamation des résultats et recours

Les résultats validés sont portés à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail, ou/et par voie d'affichage, et par transmission d'un relevé de notes individuel, après les délibérations du jury. Ils sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le président du jury.

Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après affichage des résultats doit être soumise au Président du jury.

À défaut de conciliation, l'étudiant dispose de deux mois à compter de la réponse apportée pour saisir le tribunal administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)) ; sans réponse de la part de l'Université dans les 2 mois qui suivent sa demande, l'étudiant dispose à nouveau de deux mois pour saisir le tribunal administratif de Rennes (Articles R 421-1 et R 421-2 du code de justice administrative).

## 4.2. Fraude aux examens et sanctions disciplinaires

Conformément aux articles L. 712-6-2, R. 232-1, R. 712-9 à R. 712-46, et R. 811-10 à R. 811-15 du code de l'éducation, et au règlement général des examens validé par la CFVU du .. /.. / .... toute fraude aux examens sanctionnée par la section disciplinaire, entraîne pour l'intéressé la nullité des épreuves concernées et une nouvelle délibération du jury.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves d'examen entraîne la nullité du diplôme.

L'autorité administrative compétente pour délivrer le diplôme retire celui-ci lorsque la décision de la section disciplinaire est devenue définitive.

Lorsqu'une sanction est prononcée en raison d'une fraude ou tentative de fraude, après l'inscription, la délivrance du diplôme ou l'admission à l'examen, l'autorité administrative compétente retire l'inscription, le diplôme ou l'admission à l'examen.

Le fait d'usurper un diplôme ou un titre pour accéder à une formation est aussi passible de sanctions disciplinaires, et a pour effet d'annuler l'ensemble des résultats obtenus dans la formation postulée.

### Les sanctions disciplinaires

Rappel des sanctions :

- 1) L'avertissement ;
- 2) Le blâme ;
- 3) L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis pour une exclusion inférieure à deux ans ;
- 4) L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5) L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6) L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.



**RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ETUDES ET  
EXAMENS DE LICENCE, LICENCE  
PROFESSIONNELLE ET MASTER**

**Contrat 2017/2022**

**La commission formation vie universitaire,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L511-3, L 611-1 à L 642-12, L. 712-6-2, L 718-16, L 721-1, L 811-1 à L 811-6, L 832-1 et 2, et D 611-1 à D 642-19, D 643-59 à D 643-61, et R. 232-1, R 712-1 à R. 712-46, et R. 811-10 à R 811-15 ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle modifié ;*

*Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;*

*Vu les arrêtés en date du .. / .. / .... portant accréditation de l'UBS, et du .. / .. / .... à délivrer les diplômes nationaux de Licence et Master ;*

**A adopté le règlement général des études et examens suivant dans sa séance du .. / .. / ....**

## **PRÉAMBULE :**

Les étudiants s'engagent à :

- ✓ Exercer leur droit d'expression dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public ;
- ✓ Participer à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux étudiants ;
- ✓ Prendre connaissance des modalités de contrôle des connaissances diffusées par l'établissement ;
- ✓ Prendre connaissance et respecter les chartes en vigueur : informatique, anti-plagiat ;
- ✓ S'informer régulièrement de l'emploi du temps et des calendriers d'examen par l'ENT ;
- ✓ Tenir informé le service de scolarité de tout évènement de nature à empêcher l'assiduité en cours et aux examens dans des délais compatibles avec la capacité de l'administration à proposer des mesures adaptées et dans la mesure où aucune contrainte pédagogique ne s'y oppose ;
- ✓ Répondre à l'obligation d'assiduité aux enseignements et aux examens notamment lorsqu'ils bénéficient d'une bourse ou/et d'une aide financière au titre de leurs études ;
- ✓ Ne pas organiser ou participer à toute opération bizutage ;
- ✓ Se munir de sa carte d'étudiant lors de sa présence dans les locaux de l'UBS ;

L'Université s'engage à :

- ✓ Garantir la liberté d'information et d'expression aux étudiants ;
- ✓ Participer à la formation des élus étudiants ;
- ✓ Reconnaître les diverses modalités d'engagement étudiant ;
- ✓ Associer la représentation étudiante aux débats de la communauté universitaire, notamment en respectant les délais de transmission des documents de travail ;
- ✓ Financer des contrats spécifiques pour les étudiants participant au service public de l'enseignement supérieur ;
- ✓ Définir et diffuser les maquettes d'enseignement dans un calendrier permettant aux étudiants d'en prendre connaissance ;
- ✓ Diffuser les modalités de contrôle des connaissances à la rentrée universitaire et à ne pas les modifier en cours d'année ;
- ✓ Adapter les modalités de contrôle des connaissances aux étudiants exposés à des contraintes spécifiques.

## **I. CALENDRIER UNIVERSITAIRE**

La CFVU de l'établissement arrête chaque année un calendrier de l'année universitaire entre les différentes composantes de l'établissement. Ce calendrier fixe les dates de rentrée, les dates d'interruption de cours, les périodes d'examen, les dates de fin des cours et la date de fin de l'année universitaire. Ce calendrier est soumis au CHSCT puis au conseil d'administration pour validation.

La date limite d'inscription administrative pour les étudiants en formation initiale, hors doctorants, est fixée au 31 octobre de chaque année universitaire.

Les transferts d'inscription en cours d'année ou à l'issue d'un semestre nécessitent l'accord du chef d'établissement d'origine et du président de l'UBS, pris après consultation du responsable du diplôme postulé.

Lorsque cette modalité existe, les étudiants sont tenus de s'inscrire pédagogiquement par le web au plus tard quinze jours après le début de chaque semestre, faute de quoi, ils ne pourront être admis à suivre les enseignements, ni à maintenir leur statut de boursier.

À défaut, les étudiants doivent effectuer leur inscription pédagogique dans les calendriers fixés par leur composante.

Les étudiants soumis à des contraintes particulières (voir infra 2.1. et 2.2.) sont tenus de signaler leur situation au service compétent et de remplir les formalités correspondantes l'année qui précède leur admission en complément des opérations de préinscription.

## **II. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES EXAMENS**

### **1) Modalités de contrôle des connaissances**

La maquette, les modalités de contrôle des connaissances et le règlement de tout diplôme sont validés par la commission formations vie universitaire l'année universitaire qui précède son ouverture, après avis du conseil de composante concernée, et au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire.

Ces documents sont diffusés aux étudiants et tenus à leur disposition sur le site de l'établissement sans modifications durant la totalité de l'année universitaire.

### **2) Modalités d'inscription**

#### 2.1. Inscription administrative

**Les étudiants sont admis à s'inscrire dans le cadre des limites des capacités d'accueil fixées par le conseil d'administration.**

**Nul ne peut être admis à participer à un examen, ou à une séance de TP, s'il n'est régulièrement inscrit administrativement dans l'établissement.**

**Un étudiant ne peut composer s'il fait l'objet d'une mesure d'interdiction ou d'exclusion.**

**Les auditeurs libres ne sont pas admis à composer.**

#### 2.1.1. Des modalités d'inscription administrative :

Trois types principaux d'inscription annuelle sont possibles :

- ✓ Inscription principale ;
- ✓ Inscription seconde : inscription prise en plus de l'inscription principale, pour obtenir un diplôme ou un parcours-type différent, un certificat, ou pour valider des semestres ou unités complémentaires ou manquants pour la validation du cursus engagé ;
- ✓ Inscription cumulative : inscription prise à titre complémentaire pour des étudiants qui effectuent leur cursus dans un établissement extérieur, élèves de terminale du second degré, école d'ingénieur, CPGE, IFSI etc.

#### 2.1.2. Des modalités d'inscription administrative particulières :

En application des articles L 611-4 et suivants et de l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, l'UBS adapte les modalités de son offre de formation aux publics exposés à des contraintes particulières.

Dans ces cas, lorsque la sanction d'une année d'études est répartie sur une durée pluriannuelle, une seule année d'études est décomptée et acquittée.

Les modalités d'aménagement sont fixées dans un contrat spécifique contresigné du directeur de la composante, du responsable du diplôme, du service spécialisé instructeur (SFC, relais handicap, service des sports, SAI, SUMPS, etc.) et de l'étudiant. L'ensemble des parties prenantes précisent leurs engagements respectifs dans ce contrat.

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier de ces mesures. Leur assiduité est alors contrôlée sur les éléments fixés dans leur contrat pédagogique.

## 2.2. Inscription pédagogique

Les étudiants ne peuvent être admis à se présenter aux examens, quel que soit le type d'inscription et d'aménagement d'études dont ils peuvent bénéficier, que s'ils se sont inscrits pédagogiquement aux unités et matières de chacun des semestres postulés.

Les étudiants qui bénéficient d'un contrat pédagogique adapté au sens des dispositions du 2.1., doivent effectuer leurs inscriptions pédagogiques suivant les engagements mutuels souscrits.

### 3) Convocation des candidats aux épreuves

Le calendrier des épreuves écrites terminales est porté sur l'environnement numérique de travail des étudiants ou/et affiché, avec indication des dates et lieux d'examen ; ces modalités de diffusion de l'information tiennent lieu de convocation.

Le délai entre la diffusion du calendrier et l'examen concerné ne peut être inférieur à deux semaines, sauf cas de force majeure dûment constaté par le responsable de composante ou le Président.

Les calendriers des épreuves orales et pratiques sont communiqués, au plus tard, à l'issue des épreuves écrites.

**Exception** : lorsque le contrat pédagogique prévoit des modalités particulières, le service de scolarité de la composante, adresse par le moyen le plus approprié (mail, courrier, ENT) les convocations adaptées aux étudiants concernés.

### 2) Sujets d'examen

L'enseignant est responsable du sujet qu'il propose et précise sur le sujet l'intitulé de la matière et de l'unité, le nombre de pages du sujet, la durée de l'épreuve, les seuls documents (code civil, dictionnaires...) ou matériels autorisés (calculatrices, ...).

Lorsqu'un enseignant subit un cas de force majeure dûment justifié l'empêchant d'assurer sa surveillance, il lui appartient de trouver un remplaçant de la même discipline ou d'une discipline proche et d'en aviser les services administratifs. L'enseignant doit dans tous les cas être joignable pour donner toute information nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

## III. CONDITIONS D'EXAMEN

Les surveillants sont informés des aménagements dont bénéficient certains candidats (tiers temps, handicapés etc.).

### 1) Surveillance des salles d'examen

Il convient d'éviter de placer, dans une même salle, des examens de durée différente.

Quel que soit le nombre d'étudiants, chaque salle d'examen comprend dans la mesure du possible deux surveillants, ce chiffre pouvant être majoré en fonction de l'effectif et des conditions matérielles (un surveillant pour cinquante étudiants en moyenne).

Une liste des étudiants inscrits, comportant leur numéro d'identification, est remise au surveillant responsable de la salle et peut être affichée à l'entrée de la salle.

### **Rôle des surveillants**

Ils sont présents dans la salle 1/4 d'heure avant le début des épreuves et s'assurent que la préparation matérielle de la salle a bien été effectuée (matériel de composition, le cas échéant numérotation des places, etc.).

Ils assurent le bon déroulement de l'épreuve et veillent à prévenir toute tentative de fraude (cf. V. Fraude aux examens).

Ils veillent à la bonne répartition des étudiants. Dans les cas où la capacité d'accueil de la salle le permet, une place doit être laissée libre entre chaque candidat, aucune distribution de sujet ne pouvant commencer tant que cette règle n'est pas respectée.

Des dispositions particulières seront appliquées dans les amphithéâtres.

Les surveillants effectuent une surveillance continue en circulant dans la salle, et s'assurent notamment que les étudiants ne communiquent pas entre eux.

Les responsables de surveillance peuvent vérifier en début ou en cours d'épreuve, éventuellement par un contrôle aléatoire, l'identité des candidats.

En conséquence, ils doivent exiger que la carte d'étudiant munie d'une photographie soit obligatoirement déposée en début d'épreuve sur la table de travail.

Le cas échéant, si les étudiants sont placés, les surveillants doivent également vérifier par un contrôle aléatoire que les étudiants se sont placés en respectant le numéro qui leur a été attribué. Le surveillant doit vérifier la teneur des documents autorisés.

À l'issue du temps réglementaire de l'épreuve, les candidats doivent arrêter de composer, remettre leur copie au surveillant, présenter leur carte d'étudiant et émarger.

L'enseignant chargé de la surveillance ne doit en aucun cas laisser les étudiants seuls pendant l'épreuve.

### **2) Accès des candidats aux salles d'examen**

L'étudiant est tenu de se présenter devant la salle d'examen affectée à l'épreuve au moins ¼ h avant le début de celle-ci. Il attend le surveillant pour entrer dans la salle. Il est tenu de s'installer à la place qui lui est affectée pour l'épreuve. Il ne peut pas en changer sans y être autorisé.

L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant le(s) sujet(s).

Toutefois, le responsable de l'épreuve (et en aucun cas le responsable de salle) pourra, à titre exceptionnel et lorsque le retard est dû à un cas de force majeure, autoriser à composer un candidat retardataire, dans la limite d'un retard n'excédant pas une **demi-heure**. Dans ce cas, aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au retardataire ; mention du retard et des circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

Le candidat indique clairement ses nom et prénom sur la partie supérieure de sa copie même si elle est rendue blanche. Il est interdit de porter des signes distinctifs sur les copies, intercalaires ou feuilles annexes.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter **momentanément** la salle durant les **deux premières heures**. Au-delà, les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter **momentanément** la salle dès lors qu'un autre candidat a déjà quitté définitivement la salle, sauf cas exceptionnel.

Aucun candidat **ne peut quitter définitivement** la salle avant la fin de la première **demi-heure**. Le candidat qui quitte définitivement la salle avant la fin de l'épreuve remet obligatoirement sa copie même s'il remet une copie vierge.

### **3) Établissement du procès-verbal**

À l'issue de l'épreuve, un procès-verbal de déroulement de l'épreuve est rempli et émargé par les surveillants et remis à l'issue de l'examen au service de scolarité compétent avec les copies d'examen et les brouillons non utilisés ainsi que la liste d'émargement.

Les surveillants procèdent au ramassage de toutes les copies et brouillons laissés par les étudiants sur les tables et les remettent, dès la fin de l'épreuve, au secrétariat afin d'éviter d'éventuelles fraudes lors d'examens à venir.

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve mentionne notamment : le nom des surveillants, le nom de l'épreuve, la date et le lieu de l'épreuve, sa durée, le nombre d'étudiants inscrits et présents, le nombre de copies remises, les observations ou incidents éventuels.

### **4) Annulation et report**

Lorsqu'une épreuve est annulée en cours de déroulement, seuls peuvent participer à l'épreuve de remplacement les étudiants présents lors de l'épreuve annulée (sauf absence due à un cas de force majeure laissé à l'appréciation du responsable de l'épreuve).

Toute absence à une épreuve d'examen, justifiée ou injustifiée, est sanctionnée par la note de zéro. Elle peut néanmoins donner lieu à une épreuve de rattrapage ou à une évaluation en seconde session, lorsqu'elle est organisée.

L'absence à un contrôle continu est sanctionnée par la note zéro.

## **IV. VALIDATION ET RÉSULTATS**

### **1) Transmission et traitement des notes**

Chaque correcteur transmet les notes de contrôle continu et d'oraux, et les copies corrigées des examens terminaux, au secrétariat, dans un délai raisonnable (fixé par le Président du jury) afin de préparer les délibérations.

Le report des notes sur le procès-verbal et la préparation de la délibération du jury sont assurés par le Président du jury aidé par le secrétariat de section ou la scolarité.

### **2) Désignation et délibérations du jury**

#### **Composition**

Les directeurs de composante procèdent annuellement à la désignation des présidents et des membres de jury (décision du CA du 8 juillet 2016). Chaque jury comprend au moins trois membres. Pour délibérer valablement la moitié + 1 des membres doit être réunie.

La composition du jury et le nom de son Président sont communiqués aux étudiants.

#### **Rôle**

Le jury se réunit à l'issue de chaque session et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats aux contrôles continus et aux examens terminaux ;

Le jury, souverain, est seul habilité à procéder à la modification de notes ou d'éléments de délibération.

### **3) Communication des résultats, contentieux**



Les notes de contrôle continu et d'examens terminaux communiquées en cours de semestre le sont sous la réserve de : « note proposée à la délibération du jury »

À l'issue des délibérations, les membres du jury émargent. La liste d'émargement et les résultats (photocopie du procès-verbal de délibération et/ou tableau des résultats) sont affichés, dans la mesure du possible sous panneau fermant à clé.

L'étudiant prend connaissance de son résultat définitif par voie d'affichage ou sur son environnement numérique de travail.

Après la proclamation des résultats et la communication des notes, les étudiants ont droit, sur leur demande :

- à la consultation de leurs copies en présence de l'enseignant responsable de l'épreuve,
- à un entretien avec le Président du jury ou l'un de ses membres délégué.

Lorsque des modalités particulières sont prévues pour la réception des étudiants et la communication des copies, celles-ci sont précisées immédiatement après les résultats. Dans ce cas, les étudiants doivent se conformer aux modalités établies par leur composante.

Conformément à l'instruction n° 2005-003 du 22-2-2005 relative au tri et à la conservation des archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale (BO MENESR n° 24 du 16 juin 2005 NOR : MENA0501142J), les copies sont conservées au moins un an après la notification des résultats.

Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après affichage des résultats doit être soumise au Président du jury.

À défaut de conciliation, l'étudiant dispose de deux mois à compter de la réponse apportée pour saisir le tribunal administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)) ; sans réponse de la part de l'Université dans les 2 mois qui suivent sa demande, l'étudiant dispose à nouveau de deux mois pour saisir le tribunal administratif de Rennes (Articles R 421-1 et R 421-2 du code de justice administrative)..

Les attestations de réussite à un diplôme, ou d'obtention d'unités d'enseignement, sont établies par le service de scolarité de la filière concernée.

## **V. FRAUDE AUX EXAMENS**

### **1) Prévention des fraudes**

Une surveillance **active et continue**, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillants rappellent au début de l'épreuve, quelle qu'en soit la nature, les consignes relatives à la discipline de l'examen, et ce y compris pour les épreuves de contrôle continu :

Interdiction de fumer dans la salle d'examen, de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs. Les sacs doivent être laissés à l'entrée de la salle d'examen.

Toute fraude ou tentative de fraude entraîne pour le coupable la nullité de l'épreuve concernée. Il est déféré devant la section disciplinaire compétente. Celle-ci peut prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement d'enseignement supérieur.

En l'absence d'indications, aucun matériel ou document n'est autorisé. Est sanctionnée toute introduction d'informations, interdites quel que soit le support utilisé (papier, mémoire d'ordinateur ou de calculatrice, téléphone portable).

Le fait, pour un étudiant, de copier tout ou partie d'un texte, d'un ouvrage ou de toute autre source documentaire, notamment à partir d'Internet, sans en citer l'auteur ou l'origine, constitue un plagiat et est à ce titre passible des sanctions prévues au 3) du présent chapitre.

**2) Conduite à tenir en cas de fraude** (Articles L. 712-6-2, R. 232-1, R. 712-9 à R. 712-46, et R. 811-10 à R 811-15 du code de l'éducation) :

➔ Par les surveillants :

En cas de fraude (flagrant délit ou tentative), le surveillant responsable de la salle doit :

- Prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen du ou des candidats (sauf cas particulier précisé ci-dessous) ;

- Saisir le ou les documents ou matériels permettant de constater et d'établir ultérieurement la réalité des faits ;

- En cas de fraude ou de tentative de fraude avec un téléphone portable, confisquer le téléphone portable pour la durée de l'épreuve, ce dernier étant restitué à l'étudiant en fin d'épreuve. Le surveillant ne peut consulter le contenu du téléphone sans l'accord de l'étudiant ;

- Dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillants **et** par le ou les auteur(s) de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée sur le procès-verbal ;

- Porter la fraude à la connaissance du Président du jury et du responsable de composante, qui le soumettent au Président de l'UBS pour saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration ;

**Cas particulier** :

En présence de substitution de personnes ou de troubles affectant le bon déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le responsable de la composante.

➔ Par le jury de l'examen :

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le candidat n'est pas exclu de la salle d'examen :

- Sa copie est traitée comme celle des autres candidats

- Le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat.

☞ Si le dossier est transmis à la section disciplinaire, aucun certificat de réussite, ni de relevé de notes, ne peut être délivré à l'étudiant incriminé avant que la formation de jugement de la section disciplinaire du Conseil d'Administration ait statué.

**3) Effets de la fraude**

- Aucune sanction d'ordre disciplinaire ou pédagogique ne peut être prise directement à l'encontre des étudiants.

- Tout étudiant suspecté de fraude à l'examen ne peut être sanctionné que par la section disciplinaire du Conseil d'Administration.

- Si la fraude est découverte alors que l'étudiant n'est plus usager de l'établissement, celui-ci peut être déféré devant la section disciplinaire. L'exercice de l'action disciplinaire ne se prescrit pas (CE, Ass., 27 mai 1955, Deleuze, Lebon 296).

La section disciplinaire, composée d'élus enseignants et étudiants du Conseil d'Administration, examine les faits, reçoit et interroge la personne incriminée qui peut être accompagnée d'un conseil, délibère sur les éléments qui lui sont communiqués et prend la (ou les) sanction(s) prévue(s) par l'article R 811-11 du code de l'éducation.

Les élus enseignants et étudiants siègent jusqu'à leur remplacement par de nouveaux élus du Conseil d'Administration. Si le renouvellement de la totalité des membres de la commission n'a pu être effectué, le mandat des membres non remplacés est prorogé jusqu'à leur remplacement.

Rappel des sanctions :

- 1) L'avertissement ;
- 2) Le blâme ;
- 3) L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis pour une exclusion inférieure à deux ans ;
- 4) L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5) L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6) L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Chacune de ces sanctions, prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie.

La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En outre les sanctions du 3<sup>ème</sup> groupe non assorties du sursis, et 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> groupes, entraînent l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

En cas de nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves correspondant résultant d'une sanction prononcée par la section disciplinaire, l'autorité administrative saisit le jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves d'examen entraîne la nullité du diplôme.

L'autorité administrative compétente pour délivrer le diplôme retire celui-ci lorsque la décision de la section disciplinaire est devenue définitive.

Lorsqu'une sanction est prononcée en raison d'une fraude ou tentative de fraude, après l'inscription, la délivrance du diplôme ou l'admission à l'examen, l'autorité administrative compétente retire l'inscription, le diplôme ou l'admission à l'examen. Elle saisit, le cas échéant, le jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

Approuvé en CFVU,

le 22/06/2017

Les Vice-Président Étudiants,

Le Vice-Président CFVU,

Le Président,

Robin BERCEGEAY

Xavier TRIPOTEAU,

Jean PEETERS.

Steven LE MAGUER